

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

Séance plénière
du vendredi 20 octobre 1989

SEANCE DE L'APRES-MIDI

SOMMAIRE

	Pages
PROPOSITIONS	174
Prises en considération et renvois en commissions	174
Discussion. — <i>Orateurs</i> : MM. Drouart et le Président.	
DECLARATION DE L'EXECUTIF, INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES JOINTES	175
Question orale jointe de M. Cornelissen relative à la construction d'un parking place Simonis	177
Reprise de la discussion. — <i>Orateurs</i> : MM. de Clippele, Cornelissen, Mme Guillaume, MM. Galand, Draps, Mme Mouzon, MM. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, De Decker, Mmes Neyts-Uyttebroeck et Nagy.	
MOTIONS	202
Dépôt. — <i>Orateurs</i> : MM. De Decker, le Président, Hotyat, Mmes Neyts-Uyttebroeck et Nagy.	
VOTE SUR LA MOTION DE CONFIANCE A L'EXECUTIF	204

PRESIDENCE DE
M. POULLET, PRESIDENT

Brusselse Hoofdstedelijke Raad

Plenaire vergadering
van vrijdag 20 oktober 1989

NAMIDDAGVERGADERING

INHOUDSOPGAVE

	Blz.
VOORSTELLEN	174
Inoverwegingnemeningen en verzendingen naar de commissies	174
Bespreking. — <i>Sprekers</i> : de heer Drouart en de Voorzitter.	
VERKLARING VAN DE EXECUTIEVE, TOEGEVOEGDE INTERPELLATIES EN MONDELINGE VRAGEN	175
Toegevoegde mondelinge vraag van de heer Cornelissen over de aanleg van een parking Simonisplein	177
Hervatting van de bespreking. — <i>Sprekers</i> : de heren de Clippele, Cornelissen, mevrouw Guillaume, de heren Galand, Draps, mevrouw Mouzon, de heren Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, De Decker, de dames Neyts-Uyttebroeck en Nagy.	
MOTIES	202
Indiening. — <i>Sprekers</i> : de heren De Decker, de Voorzitter, Hotyat, de dames Neyts-Uyttebroeck en Nagy.	
STEMMING OVER DE VERTROUWENSMOTIE AAN DE EXECUTIEVE	204

VOORZITTERSCHAP VAN
DE HEER POULLET, VOORZITTER

— La séance est ouverte à 14 h 05 m.

De vergadering is geopend te 14 u 05 m.

M. le Président. — La séance est ouverte.

De vergadering is geopend.

PRISE EN CONSIDERATION

INOVERWEGINGNEMING

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la prise en considération des propositions suivantes:

Aan de orde is de inoverwegingneming van de volgende voorstellen:

1. Voorstel van ordonnantie (mevrouw Dupuis en c.s.) betreffende de jacht in het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest, nr. A-8/1-89/90.

Geen bezwaar?

Verzonden naar de commissie voor Milieuzaken, Natuurbehoud en Waterbeleid.

2. Voorstel van ordonnantie (de heer Draps) tot wijziging van artikel 52 van de wet van 29 maart 1962 houdende organisatie van de ruimtelijke ordening en van stedenbouw, nr. A-9/1-89/90.

Geen bezwaar?

Verzonden naar de commissie voor de Ruimtelijke Ordening, het Grondbeleid en de Huisvesting.

3. Voorstel van ordonnantie (de heren Adriaens en Duponcelle) ter bekrachtiging van het recht van de verenigingen voor milieubescherming om in rechte op te treden, nr. A-10/1-89/90.

Geen bezwaar?

Verzonden naar de commissie voor Milieuzaken, Natuurbehoud en Waterbeleid.

4. Voorstel van ordonnantie (de heer de Lobkowicz) met betrekking tot de symbolen van het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest, nr. A-11/1-89/90.

Geen bezwaar?

Verzonden naar de commissie voor de Financiën, Begroting, Openbaar Ambt, Externe Betrekkingen en Algemene Zaken.

5. Voorstel van ordonnantie (de heer Adriaens en mevrouw Nagy) ter bespoediging van de procedure voor de bescherming van een natuurlijk milieu, nr. A-12/1-89/90.

Geen bezwaar?

Verzonden naar de commissie voor Milieuzaken, Natuurbehoud en Waterbeleid.

6. Voorstel van resolutie (de heer de Lobkowicz) tot adoptie van het gewest Boekarest, nr. A-13/1-89/90.

Geen bezwaar?

Verzonden naar de commissie voor de Financiën, Begroting, Openbaar Ambt, Externe Betrekkingen en Algemene Zaken.

1. Proposition d'ordonnance (Mme Dupuis et c.s.) relative à la chasse dans la Région de Bruxelles-Capitale, n° A-8/1-89/90.

Pas d'observation?

Renvoi à la commission de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau.

2. Proposition d'ordonnance (M. Draps) modifiant l'article 52 de la loi du 29 mars 1962 organique de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, n° A-9/1-89/90.

Pas d'observation?

Renvoi à la commission de l'Aménagement du Territoire, de la Politique foncière et du Logement.

3. Proposition d'ordonnance (MM. Adriaens et Duponcelle) consacrant le droit d'ester en justice pour les associations de défense de l'environnement, n° A-10/1-89/90.

Pas d'observation?

Renvoi à la commission de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau.

4. Proposition d'ordonnance (M. de Lobkowicz) relative aux symboles de la Région de Bruxelles-Capitale, n° A-11/1-89/90.

Pas d'observation?

Renvoi à la commission des Finances, du Budget, de la Fonction publique, des Relations extérieures et des Affaires générales.

5. Proposition d'ordonnance (M. Adriaens et Mme Nagy) visant à accélérer la procédure de protection d'un milieu naturel, n° A-12/1-89/90.

Pas d'observation?

Renvoi à la commission de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau.

6. Proposition de résolution (M. de Lobkowicz) visant à l'adoption de la région de Bucarest, n° A-13/1-89/90.

Pas d'observation?

Renvoi à la commission des Finances, du Budget, de la Fonction publique, des Relations extérieures et des Affaires générales.

Quelqu'un désire-t-il intervenir?

La parole est à M. Drouart.

M. Drouart. — Monsieur le Président, je désire formuler une petite remarque au sujet de cette prise en considération.

Je voudrais simplement souligner que le groupe Ecolo a déposé un plus grand nombre de propositions d'ordonnance que celles qui sont reprises sur la liste qui nous est soumise.

Nous espérons que dès la prochaine séance les autres seront soumises à la prise en considération.

Compte tenu des conditions dans lesquelles nous devons travailler actuellement, nous comprenons que seulement deux ou trois propositions d'ordonnance du groupe Ecolo figurent dans la liste des prises en considération et nous acceptons donc que leur prise en considération soit reportée à une séance ultérieure.

M. le Président. — Je vous dirai, monsieur Drouart, que nous avons tenu à ce qu'une série de prises en considération interviennent dès la première séance de notre Conseil, mais nous avons pour cela dû réaliser un réel tour de force. Vous devez comprendre que toutes les propositions que nous avons reçues n'ont pas encore pu être imprimées.

Les propositions sont donc renvoyées aux commissions compétentes.

Ik neem de gelegenheid te baat om de commissievoorzitters te vragen mij te ontmoeten onmiddellijk na deze vergadering en vóór de vergadering van het bureau.

Ik verzoek de fractievoorzitters de nog afwezige commissievoorzitters hiervan op de hoogte te brengen.

Je vous signale que je souhaiterais rencontrer les présidents des commissions avant la réunion du bureau qui doit avoir lieu à l'issue de la présente séance.

Je demande aux chefs de groupe de bien vouloir le rappeler à leurs présidents s'ils ne sont pas présents pour le moment.

Comme je l'ai dit, les propositions d'ordonnance seront transmises aux commissions idoines.

DECLARATION DE L'EXECUTIF

Continuation de la discussion

VERKLARING VAN DE EXECUTIEVE

Voortzetting van de bespreking

Interpellations jointes:

a) de M. de Lobkowicz au Ministre-Président de l'Exécutif, relative à la création de trois parcs de recyclage à Jette, à Molenbeek et à Uccle, par la Région.

b) de Mme Nagy au Ministre-Président de l'Exécutif, relative à l'affectation de la caserne Albert.

c) de M. Drouart au Ministre-Président de l'Exécutif, relative au cumul de mandats des Ministres et Secrétaires d'Etat de la Région de Bruxelles-Capitale.

d) de M. Cauwelier au Ministre-Président de l'Exécutif, sur le processus de décision de l'Exécutif bruxellois concernant le TGV.

Toegevoegde interpellaties:

a) van de heer de Lobkowicz tot de Minister-Voorzitter van de Executieve, over de oprichting door het Gewest, van drie recyclageparken in Jette, Molenbeek en Ukkel.

b) van mevrouw Nagy tot de Minister-Voorzitter van de Executieve, over de affectatie van de Albertkazerne.

c) van de heer Drouart tot de Minister-Voorzitter van de Executieve, over de cumulatie van het mandaat van Ministers en Staatssecretarissen in het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest.

d) van de heer Cauwelier tot de Minister-Voorzitter van de Executieve, over de besluitvorming van de Brusselse Executieve ten aanzien van de TGV.

Questions orales jointes:

a) de M. Vandenhautte au Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés, relative à la pollution dans les tunnels bruxellois.

b) de M. Vandenhautte au Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés, relative au problème des embouteillages à Bruxelles.

c) de M. Cornelissen au Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés, relative à la construction d'un parking place Simonis.

Toegevoegde mondelinge vragen:

a) van de heer Vandenhautte aan de Minister belast met Openbare Werken, Verkeer en de Vernieuwing van Afgedankte Bedrijfsruimten, over de vervuiling in de Brusselse tunnels.

b) van de heer Vandenhautte aan de Minister belast met Openbare Werken, Verkeer en de Vernieuwing van Afgedankte Bedrijfsruimten, over het probleem van de verkeersopstoppingen in Brussel.

c) van de heer Cornelissen aan de Minister belast met Openbare Werken, Verkeer en de Vernieuwing van Afgedankte Bedrijfsruimten, over de aanleg van een parking Simonisplein.

M. le Président. — Mesdames, messieurs, nous poursuivons la discussion de la déclaration de l'Exécutif.

Wij zetten de bespreking van de verklaring van de Executieve voort.

La parole est à M. de Clippele.

Ensuite, je demanderai à M. Cornelissen de poser sa question orale.

M. de Clippele. — Monsieur le Président, messieurs les Ministres, chers Collègues, je voudrais aborder deux sujets: celui de la politique du logement et celui des finances.

En ce qui concerne le logement, je rappellerai que les Belges ont, dans le passé, été des privilégiés. En effet, d'après les statistiques, qui ne sont pas tellement éloignées puisqu'elles datent de 1982, 66 p.c. des familles belges sont propriétaires de leur logement. A Bruxelles, ce pourcentage est nettement moins élevé, il est de 30 p.c. Ce pourcentage de propriétaires, 66 p.c., est à ma connaissance le plus élevé en Europe.

Historiquement, si l'on remonte à un, deux ou trois siècles, on constate, d'après les études du cadastre belge, qu'il y a toujours eu énormément de petits propriétaires dans notre pays. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pratiquement jamais connu de blocage des loyers. Nous en avons connu deux au lendemain de la seconde guerre mondiale, de courte durée et concernant des bas loyers. Ensuite, celui de 1975 jusque 1984, mais ce dernier n'avait pas été pris dans le but de pourvoir à la pénurie du logement, mais dans le cadre de la lutte contre l'inflation, de telle façon que les propriétaires puissent également intervenir, par solidarité, dans ce combat. Avant la hausse des loyers, il y a deux ans, nous avons été très gâtés tant du point de vue des achats de logements que du point de vue des loyers. En effet, par comparaison avec les autres capitales, nous nous situons à un tiers des prix demandés à Paris, Londres, Zurich, Amsterdam, etc. Nous avons voulu que Bruxelles devienne la capitale de l'Europe avec des avantages certains sur les plans culturel, économique et politique, avec en contrepartie une hausse des prix d'achat d'immeubles et des loyers.

On annonce la venue de 7 000 à 10 000 fonctionnaires de la CEE. Ceux-ci ont un pouvoir d'achat nettement plus élevé que chez nous. Certaines sociétés étrangères prennent leurs précautions et achètent des immeubles dans certains quartiers et sur certains axes, ce qui a pour conséquence que les prix doublent ou triplent. Malheureusement, certains propriétaires estiment, à mon avis à tort sur le plan humain, qu'à partir du moment où leur immeuble vaut deux fois plus, ils peuvent exiger un loyer deux fois plus élevé. Il est dès lors nécessaire de prendre des mesures. Je crois que nous sommes tous d'accord à ce sujet. Le problème est que la hausse des loyers ne s'applique pas uniquement aux 19 communes mais également à toute la région du grand-Bruxelles, c'est-à-dire à une partie du Brabant wallon et à une partie du Brabant flamand. Donc, si l'on prend des mesures, il faut le faire pour tout un ensemble.

Je souhaiterais établir une comparaison avec Paris. Dans le centre de Paris, aussi bien les prix à l'achat que les loyers, sont très élevés. C'est la raison pour laquelle le centre est plutôt habité par les gens plus aisés, que ce soit en logement ou en pied-à-terre. Les personnes peu aisées résident dans la « banlieue rouge ». A Bruxelles, au contraire, les couches sociales peu aisées, telles les immigrés, se retrouvent plutôt du côté de la gare du midi ou de la gare du nord; les gens plus aisés, quant à eux, ont tendance à s'installer dans la périphérie.

Je crains donc que dans les années à venir, les gens moins aisés ne déménagent — non pas vers la périphérie proche où c'est trop cher — mais vers la lointaine périphérie, c'est-à-dire à quarante kilomètres, à Wavre, Nivelles, Hal-Vilvorde, Asse, etc. Je voudrais donc insister sur le fait que les mesures nécessaires devraient être prises dans un cadre beaucoup plus large, non pas confiné à ces 19 communes, c'est-à-dire Bruxelles coupée de son hinterland.

Je me permets donc, messieurs les Ministres, de vous faire le reproche suivant: vous avez voulu appliquer un fédéralisme radical avec les conséquences que nous constatons.

Parmi les mesures proposées dans la déclaration de l'Exécutif, certaines sont négatives, d'autres sont positives.

Comme mesure négative, vous annoncez que vous allez prendre contact avec le pouvoir national pour lui proposer le blocage des loyers. Je peux comprendre qu'un blocage des loyers pourrait être nécessaire à court terme, c'est-à-dire pendant un, deux ou trois ans. Cela pose cependant problème car il est difficile de mettre fin à une telle mesure. En effet, si dans l'immédiat, les locataires en bénéficient, à long terme, elle se retourne contre eux.

En effet, à cause de cette mesure les propriétaires n'entretennent plus leurs immeubles et ne souhaitent plus en construire de nouveaux.

A cet égard, je voudrais formuler quelques comparaisons: la France a connu une période de blocage des loyers qui a duré trente ans — de 1918 à 1947. Au cours de ces trente années, des pratiques abusives se sont développées. En effet, lorsqu'un locataire, pour des raisons professionnelles ou autres, devait quitter son appartement, il cédait et sous-louait les lieux en exigeant, de la part du locataire entrant, un passe-port allant de 150 à 700 fois le loyer mensuel. Cette situation a engendré le découragement; 9 p.c. seulement d'immeubles ont été construits à Paris au cours de ces trente ans.

Je voudrais vous lire un petit texte de M. Quilliot, Ministre socialiste du logement en 1980: «Le blocage des loyers a été nocif parce qu'il a duré longtemps. Il a entraîné une paupérisation, une «clochardisation» de certains secteurs. Les propriétaires publics ou privés ont cessé d'entretenir leur patrimoine qui s'est dégradé. C'est une erreur à ne pas recommencer.»

Le blocage des loyers ne peut donc être qu'une mesure très exceptionnelle et temporaire. Prenons un autre exemple: celui de la Suède où le blocage est en vigueur depuis longtemps déjà. Dans ce pays, les candidats doivent s'inscrire sur une liste d'attente, ce sont en général les jeunes ménages. Au début, la durée de l'attente était de deux à trois mois; en 1958, elle atteignait quarante mois. La situation devint telle qu'au cours des années suivantes, le gouvernement n'a plus osé publier les délais d'attente.

Vous connaissez le problème des *squatters* en Angleterre et des *krakers* à Amsterdam. A plusieurs reprises, ils ont provoqué des émeutes. Le blocage des loyers s'avère dès lors être une mesure négative.

Par contre, un certain nombre de mesures positives sont annoncées dans la déclaration de l'Exécutif. Je ne les énumérerai pas; elles ne sont pas très concrètes. Ce sont de grandes phrases.

Je voudrais attirer votre attention sur un seul point: vous parlez d'allocation-loyer, et de l'accès à la propriété. Sur ces points, je partage votre opinion. Cependant, il convient de veiller à éviter une situation vécue dans le passé: lorsque ces allocations-loyer ou des appartements devaient être attribués. Au lieu de les donner aux plus démunis, ils étaient octroyés aux détenteurs de la carte d'un parti.

Je me souviens avoir vu, au cours de précédentes campagnes électorales, des immeubles de logements sociaux où, à chaque fenêtre, apparaissait l'affiche du bourgmestre de la commune. Cela est significatif à tout le moins de la connivence et de la complicité existant entre le parti au pouvoir et les habitants de ces appartements.

Par contre, un certain nombre de mesures sont passées sous silence dans la déclaration de l'Exécutif. J'admets qu'elles relèvent du pouvoir national. Cependant, vous faites partie de la même majorité et disposez de vos entrées et sorties. Je suis donc surpris que ces mesures n'aient pas été prévues. Je pense tout particulièrement aux incitants fiscaux.

En ce qui concerne, par exemple, le précompte immobilier libérateur, si vous encouragez les propriétaires à construire des logements et à les donner en location, pourquoi ne pas leur faire payer uniquement un précompte mobilier libérateur pendant un certain nombre d'années sans la globalisation du revenu cadastral? Je pense à d'autres mesures comme la réduction de la TVA à la construction, la réduction des droits d'enregistrement lors de l'achat d'un immeuble ou d'un terrain, la déductibilité fiscale des intérêts hypothécaires par rapport à l'ensemble des revenus ou la déductibilité fiscale d'une partie des sommes investies dans l'immeuble.

J'en arrive au dernier point qui est, à mon sens, le plus important: dans la déclaration de l'Exécutif, vous n'avez pas analysé les véritables causes de cette brusque hausse des loyers.

Que se passe-t-il en fait? Les étrangers qui vont venir s'installer en Belgique ont un pouvoir d'achat nettement plus élevé que le nôtre. Je veux bien admettre que leurs appointements sont plus élevés et qu'ils bénéficient de primes d'expatriement, mais la raison plus profonde est un système fiscal directement ou indirectement plus favorable. A rémunérations égales, après impôt, le directeur étranger a un pouvoir d'achat supérieur au directeur belge. Dès lors, il faut absolument arriver à l'harmonisation de l'impôt sur les revenus des personnes physiques dans tous les pays de la CEE.

Permettez-moi de traiter maintenant d'un second aspect, celui des finances.

Ik dacht mij hier tot Minister Chabert te kunnen richten, maar vermits hij niet aanwezig is, zal ik verder gaan in het Frans.

De heer Vandenbossche. — Er is geen bezwaar tegen het feit dat u hier Nederlands spreekt.

De heer de Clippele. — Dan zal ik in het Nederlands verder gaan.

Ik heb vastgesteld dat Minister Chabert heeft toegezegd een politiek van strikte orthodoxie te volgen. Hij zal ook streven naar een evenwicht in de begroting, en ervoor zorgen dat geen nieuwe leningen meer worden aangegaan tenzij deze gedekt zijn door de nationale overheid. Dat zijn allemaal mooie woorden en mooie beloften, maar ik geloof daar niet erg in; ik kijk liever naar de daden.

Het eerste wat Minister Chabert heeft gedaan, is het aantal kabinetsleden te verhogen. Dit ligt voor het ogenblik hoger dan het aantal ambtenaren. Er zijn immers 284 ambtenaren tegenover 330 à 340 kabinetsleden waarvan 52 verbonden aan het kabinet van Minister Chabert en 68 aan het kabinet van Minister Picqué.

Permettez-moi de faire l'historique en ce qui concerne les cabinets ministériels.

Au siècle dernier, chaque Ministre belge travaillait avec un petit cabinet de deux, trois ou quatre personnes qu'on appelait les collaborateurs intimes — c'est également le cas dans d'autres pays ou les Ministres s'entourent d'un cabinet restreint.

Lorsque les socialistes sont arrivés au pouvoir à la fin du siècle dernier ou au début de ce siècle, ils se sont trouvés devant une administration essentiellement catholique ou libérale, puisque seuls ceux qui avaient fait un minimum d'études pouvaient devenir fonctionnaires. Les socialistes ont éprouvé des difficultés à obtenir une collaboration efficace avec les départements respectifs. Pour suppléer à cette carence, ils ont augmenté le nombre de membres des cabinets ministériels.

Puis cette habitude s'est incrustée, ce que je regrette. Les autres Ministres ont agi dans le même sens.

Ainsi, aujourd'hui, si le cabinet du Premier Ministre se compose d'une centaine de personnes, le département est nettement plus important en nombre; ces cent personnes sont donc incontestablement minoritaires par rapport à l'ensemble du département.

Or à Bruxelles, vous avez instauré une nouvelle méthode absolument aberrante puisque le nombre de membres des cabinets ministériels est plus élevé que celui des fonctionnaires de la Région.

M. Maingain. — Combien de personnes y a-t-il au service de l'Exécutif?

M. de Clippele. — Il y a 320 à 330 personnes, d'après *De Standaard*, dans les cabinets ministériels dont 68 chez M. Picqué, 52 chez M. Chabert...

M. Maingain. — Non, je parle de l'administration.

M. de Clippele. — Dans l'administration, il semblerait qu'il y en aurait 284 dont 40 membres viennent d'être nommés ou sont sur le point de l'être.

M. Maingain. — Que faites-vous des services de l'agglomération, des parastataux régionaux? Ne sont-ils pas comptabilisés?

Mme Nagy-Patino. — Il y en a 2 700.

M. de Clippele. — Monsieur Maingain, la Région dispose d'un budget d'environ 30 milliards de francs.

Le déficit annuel de la STIB est d'à peu près 7 milliards de francs. Cela signifie que nous allons être extrêmement « serrés » au point de vue budget. Pourquoi, dès lors, nommer 320 ou 330 membres de cabinets ministériels? Cette dépense est parfaitement inutile. Il s'agit d'une politisation complète.

Par ailleurs, le jour où un changement de majorité intervient, tous ces membres de cabinets ministériels s'en vont, et nous nous trouvons devant un trou. Il n'y a aucune continuité dans l'administration.

J'ajoute, monsieur Maingain, que le PSC et le PS qui ont voté la loi se sont déjà ridiculisés en ayant huit Ministres pour une petite Région. Avec l'ensemble des autres Ministres, on atteint le chiffre de 62. Or, certains grands pays comptent à peine vingt Ministres.

Il est ridicule aussi d'avoir 75 conseillers plus les huit suppléants, ce qui donne 83 au total pour une toute petite Région.

Qui va payer? Le contribuable bruxellois!

Tout cela est non seulement ridicule mais scandaleux! (*Applaudissements sur les bancs du PRL.*)

M. le Président. — La parole est à M. Cornelissen pour poser sa question.

M. Cornelissen. — Monsieur le Président, monsieur le Ministre-Président, chers collègues, j'interviens aujourd'hui pour poser une question orale dont le sujet aurait pu faire l'objet d'une question d'actualité hier; ce qui n'a pas été possible, faute de temps.

A l'occasion du réaménagement de la place Simonis, les riverains ont constaté avec une certaine surprise la mise en place d'un parking d'une capacité d'environ 50 véhicules qui empiète en partie sur l'allée centrale du parc.

Cette aire de stationnement, non prévue dans les plans initiaux, semble être le résultat de certaines interventions au niveau local. Jamais le conseil communal de Koekelberg n'a eu à débattre de l'opportunité d'un tel aménagement.

Sur le plan des principes, un parking de dissuasion à cet endroit, à un jet de pierre du centre ville, ne se justifie évidemment pas.

Je ne reprendrai pas les arguments que j'ai développés au cours de mon intervention hier après-midi. Sur un plan esthétique, l'effet n'est certainement pas heureux. Sur le plan de la sécurité, je note que la sortie s'effectue par un passage pour piétons emprunté par des enfants pour se rendre notamment au parc.

Dans le chef de certains mandataires locaux, on se sert des intérêts légitimes des commerçants de l'endroit pour tenter de justifier à terme l'ouverture d'un parking souterrain sous le parc Elisabeth, parking qui accueillerait à peu près 200 véhicules.

Sur ce point non plus, aucun débat n'a eu lieu au sein du conseil communal de Koekelberg.

M. le Ministre pourrait-il me confirmer que cet aménagement est temporaire et ne préjuge en rien de l'ouverture du parking souterrain sous le parc Elisabeth? Peut-il m'assurer, qu'en attendant, toutes les conditions de sécurité seront remplies pour les usagers du parc?

M. le Président. — M. le Ministre-Président répondra à cette question dans le cadre de sa réponse générale.

La parole est à Mme Guillaume.

Mme Guillaume-Vanderroost. — Monsieur le Président, pour la Région de Bruxelles-Capitale, l'immigration est un problème crucial et un des défis à relever.

La volonté exprimée dans la déclaration de l'Exécutif de prendre en compte l'intérêt de tous les Bruxellois, de dépasser le stade de l'évocation pure et simple des constats débouche, aujourd'hui, sur des actions positives vis-à-vis d'une population qui représente plus de 27,2 p.c. des habitants de notre entité urbaine.

Permettez-moi, au travers des chiffres déjà cités, de rappeler que les ressortissants de la CEE représentent 12,6 p.c. de cette population et les non-ressortissants, 14,6 p.c. A mon sens, ces chiffres permettent d'envisager, de compléter certaines choses. Le journal qui nous informait de cette proportion ventilait également les situations spécifiques des communes bruxelloises. Nous devons donc aller plus loin, au-delà des chiffres.

J'aimerais souligner ici, pour le groupe socialiste, certaines priorités.

Toutes les propositions en la matière mettent en présence deux acteurs: celui qui désire réussir son insertion sociale, économique, professionnelle et celui qui accueille, qui doit répondre aux besoins spécifiques de la population d'origine étrangère.

La jeunesse d'origine étrangère et, principalement, la deuxième génération, vit son insertion professionnelle d'une manière très problématique:

— Pas de législation favorable, même absence de protections légales pour les jeunes de 15 à 18 ans;

— Des études non terminées, un parcours scolaire chaotique;

— La participation à des circuits parallèles de formation et le travail au noir;

— L'incompréhension par les parents du système scolaire, de la guidance professionnelle et, en particulier, des possibilités de formation offertes même après l'école, et ceci, principalement pour les jeunes filles.

Actuellement, la prise de parole des jeunes de la deuxième génération nous révèle combien leur orientation professionnelle s'est effectuée avec difficultés. De multiples entraves d'ordre linguistique, de lecture, de résultats scolaires, d'expression de projets de formation mal définis font que ces jeunes sont dirigés vers des filières non adéquates et principalement des formations courtes.

Le souci de rencontrer ces préoccupations se retrouve principalement dans la politique de l'emploi développée ici, par le Ministre-Président, politique dont l'un des principes est la concertation permanente avec les interlocuteurs sociaux, mais aussi tous les partenaires concernés.

A ce sujet, afin d'éviter l'instauration d'un « apartheid » où les tâches demandant peu de qualification sont prises en charge en grande partie par la population immigrée, où la cohabitation dans la ville reste lointaine et la participation à la vie de la cité inexistante, il est utile de montrer que dans les entreprises, des postes de travail peuvent être attribués à des immigrés.

Une politique contractuelle, liant la Région et les communes bruxelloises doit créer les conditions d'un dialogue avec les collectivités intéressées, déterminer des programmes d'action, leur financement et leur réalisation, notamment:

— L'intégration du fait familial dans la ville: équipements collectifs et espaces publics;

— Les démarches locales relatives à l'habitat: l'accès aux logements sociaux;

— La formation et la recherche d'un emploi et la création d'entreprises dans le secteur secondaire.

On a d'ailleurs longuement discuté au sein de notre assemblée de ce qu'elle doit devenir pour la Région de Bruxelles-Capitale.

Les moyens d'investigation qui nous renseignent sur les différents paramètres sociaux et économiques qui concernent les populations d'origine étrangère doivent permettre de quitter le champ idéologique des thèmes à commenter et entrer peu à peu dans celui des phénomènes sociaux à gérer.

Il est donc urgent d'outiller les agents communaux et des CPAS ainsi que les partenaires des associations privées qui doivent répondre aux demandes de cette population. Il faut leur fournir une information sur les possibilités et les conditions de séjour afin de pouvoir traiter les situations irrégulières;

— Comblent l'absence de directives administratives en matière de compétences d'octroi des autorisations d'occupation et de permis de travail, aux retraits des permis et aux recours contre le refus;

— Développer une politique d'accueil concertée et former le personnel à rencontrer les personnes qui ne peuvent utiliser les circulaires courantes vu leur méconnaissance de la langue;

— Permettre aux étrangers hors CEE qui résident sur notre territoire depuis plusieurs années d'avoir accès au minimum de moyens d'existence plutôt qu'à l'aide sociale qui reste malgré tout aléatoire et non automatique.

Puisque l'on évoque au niveau institutionnel, la mise en place de commissaires royaux, ce qui montre que l'on se trouve en présence d'enjeux politiques importants et que des prises de décision doivent être préparées et ce à différents niveaux de pouvoir, il est à noter comme un fait remarquable que dans la déclaration de l'Exécutif de la Région de Bruxelles-Capitale on aborde la problématique de l'immigration, que l'on propose cinq domaines d'intervention en espérant que le relais soit assuré au niveau local par l'élaboration de projets, même de programmes.

Soucieux de développer les synergies existantes mais aussi d'inciter d'autres lieux institutionnels à prendre le relais et l'accompagnement d'une politique de l'immigration, la Région de Bruxelles-Capitale a tout à gagner à s'inscrire dans la dynamique décrite dans la déclaration. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Galand.

M. Galand. — Monsieur le Président, messieurs les Ministres — en confidence je vous dirai que j'aurais tant aimé pouvoir dire mesdames et messieurs les Ministres — chers Collègues, permettez-moi, en premier lieu, de vous faire part de mon étonnement devant une certaine façon de travailler.

Nous entendons une déclaration de 59 pages roses et nous recevons un document de 132 pages blanches au sujet desquelles nous débattons le lendemain et le surlendemain. Nous serions probablement tous choqués si, par exemple, des mémoires de licences universitaires n'étaient donnés en lecture que la veille de leur mise en délibération. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

L'opposition a été obligée d'en faire une lecture transversale. Je n'ai pourtant pas moins de considération pour l'importance d'une déclaration et d'un programme de l'Exécutif bruxellois.

Ceci dit, monsieur le Ministre-Président, vous évoquez à de nombreuses reprises la «transversalité». Serait-ce la clé de votre programme? Dans notre esprit, ce n'est pas dans la juxtaposition et la longueur des bonnes intentions que se lit la «transversalité». A notre sens, c'est dans les arbitrages et les choix de mesures concrètes et prioritaires qu'elle s'affirme efficacement.

Il nous paraît donc nécessaire que vous précisiez votre conception à ce sujet.

Mes collègues Agalev et Ecolo sont déjà intervenus sur les problèmes prioritaires: logement, environnement, transport, immigration et décumul. J'en ajouterai un au sujet du bien pauvre chapitre de la recherche scientifique, et plus précisément, en ce qui concerne le paragraphe sur la recherche que vous appelez «non économique».

Pourtant, l'avenir de notre Région nécessite également des recherches de qualité en sciences humaines, orientées par exemple vers l'exploration des diverses conditions de cohabitation harmonieuse, de sauvegarde et de renforcement de la vie de quartier.

Malheureusement, les compétences en matières de recherches nous semblent avoir été attribuées d'une façon qui échappe à tout critère scientifique.

Au sujet du chapitre sur l'expansion économique, vous poursuivez, derrière quelques projets de nouvelles vitrines, sur des chemins battus.

Par exemple, quels sont vos choix concernant l'ORBEM, dont le cadre se complète moins vite que celui des cabinets? Quels sont vos choix concernant l'importance et les niveaux de coordination régionale des actions de recherche d'emploi et de formation?

Nous sommes inquiets, car nous n'avons pas trouvé dans votre programme assez de décisions concrètes et de moyens rendus rapidement opérationnels pour arrêter et inverser le processus déshumanisant et socialement dangereux de dualisation de la population bruxelloise.

Nous espérons voir se dessiner un projet significatif pour et avec les Bruxellois, projet que nous aurions débattu et, pourquoi pas, réajusté avec le concours des uns et des autres.

Nous avons entendu l'affirmation d'un principe et d'une série de bonnes intentions pour réagir, au coup par coup, à l'évolution mais non pour la susciter.

Avant-hier, nous avons été «transversalement» déçus.

Aujourd'hui ou demain, une autre manière de faire pourra-t-elle nous réjouir? Nous ne manquerons pas d'y travailler. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

M. le Président. — La parole est à M. Draps.

M. Draps. — Monsieur le Président, messieurs les Ministres, chers Collègues, avant-hier, c'est apparemment avec assez peu de fierté et de conviction que le père nous a présenté, après 4 mois de gestation, l'enfant que l'on annonçait comme prodigue.

Comme d'autres membres de notre assemblée, j'attendais avec une certaine impatience ou, à tout le moins, un certain intérêt la déclaration de l'Exécutif. Les médias, si savamment utilisés par le Ministre-Président, nous avaient tenus informés de chacune des phases de son élaboration ainsi que des états d'âme souvent discordants des membres de l'Exécutif.

Cette juxtaposition de textes non coordonnés, malgré les préoccupations transversales quelque peu hexagonales, semble destinée avant tout à dissimuler le vide qui s'en dégage. Derrière un langage technocratique, cette déclaration est avant tout un tissu de lieux communs creux et insipides.

Aucune originalité ne s'en dégage. C'est de la *soft-ideology* dans toute sa splendeur. De crainte de briser un prétendu consensus, l'on se garde bien de définir avec précision les options à prendre dans une série de domaines brûlants.

Chacun avait perçu, lors de la campagne électorale, que le logement et les problèmes liés à l'aménagement du territoire étaient importants.

J'y reviendrai dans quelques instants, mais je vous dis dès maintenant qu'il est cruel de susciter l'espoir par le discours, tout en sachant que l'on n'a pas les moyens de sa politique.

Par ailleurs, comme d'autres collègues du groupe libéral, je ne peux m'empêcher ici de stigmatiser l'indifférence que démontre votre déclaration pour tous les problèmes liés à la sécurité et à l'immigration.

A tort ou à raison, vous n'hésitez pas à faire des recommandations au gouvernement national et des appels à des initiatives parlementaires en matière de régulation des loyers, alors que vous n'effleurez même pas ces questions prioritaires de l'immigration et de la sécurité qui devraient, elles également, faire l'objet d'une concertation permanente entre la Région bruxelloise et les institutions nationales.

27,2 p.c. d'étrangers à Bruxelles, et pas un mot à ce sujet dans votre déclaration d'Exécutif!

M. Maingain. — La Région n'est pas compétente.

M. Draps. — Pour les loyers, la Région n'est pas compétente non plus, monsieur Maingain, mais à ce sujet on n'hésite pas à faire des appels du pied pour des initiatives justifiées ou pas au niveau national. Ici, pas un mot, pas une invitation, pas une recommandation. Attend-on d'octroyer le droit de vote aux étrangers pour en parler dans votre programme d'Exécutif? C'est une question que je pose.

D'autre part, les polices communales notoirement insuffisantes sont incapables d'assurer la sécurité dans un climat où la criminalité et les agressions sont en augmentation rapide et je ne vois pas non plus une trace de préoccupation de votre part pour ce problème angoissant.

Dans les domaines de l'expansion économique et de l'emploi, d'autres membres du groupe PRL vous ont dit à quel point votre déclaration est lacunaire dans ces domaines.

Je me bornerai, quant à moi, aux compétences qui semblent recueillir votre attention prioritaire si j'en juge par le nombre de pages que vous y consacrez dans un document qui dépasse en longueur, toutes les déclarations gouvernementales faites devant le Parlement ces dernières années.

Vous me direz certainement, dans votre réponse, que le papier est bien docile et, en l'absence de qualité de ce que l'on y imprime, la quantité compense, ou à tout le moins masque ou peut faire illusion.

Je veux parler ici de l'aménagement du territoire, du logement, de la politique des déplacements et des travaux publics.

En matière d'urbanisme tout d'abord, vous nous dites :

- un postulat : le plan de secteur,
- un ennemi : les bureaux.

Ne pensez-vous pas, à la lumière de l'expérience que vous avez personnellement acquise en cette matière, que le plan de secteur dont les bases remontent en réalité au milieu des années 70 n'est pas appelé à devoir évoluer ?

Ne pensez-vous pas que, depuis lors, l'évolution de la ville nécessite que l'on fasse évoluer également un carcan légal qui, s'il est intangible, reviendrait à cliquer une situation ancienne qui pourrait à terme scléroser l'urbanisme régional ?

Pour toute réponse, vous vous dotez d'un nouvel instrument d'intervention, à savoir un plan de développement régional. Vive la planification !

N'est-ce pas là uniquement une des expressions du but qui semble avant tout vous préoccuper, à savoir retirer aux communes le maximum de compétences dans le secteur de l'urbanisme ?

Vous proposez l'élaboration d'un règlement général de bâtisses imposable à l'ensemble des 19 communes.

Vous proposez la création d'un service régional de contrôle des infractions.

Vous proposez un élargissement des commissions de concertation et une réforme de la loi de 1962 sur l'urbanisme.

N'est-ce pas là avant tout les instruments d'une volonté centralisatrice qui, à terme, aura pour effet de retirer pratiquement aux communes toutes compétences dans ce secteur ?

Déjà aujourd'hui, nous assistons sur le plan administratif à une dérive qui amène de plus en plus les intervenants à s'adresser directement à l'échelon de l'urbanisme central, sachant que des dossiers y sont systématiquement évoqués. Il est clair que les intentions que vous exprimez ici accentueront cette pratique.

Actuellement, les services de l'administration de l'Urbanisme et de l'Aménagement du territoire sont déjà totalement débordés par le volume du travail consécutif à la reprise du secteur immobilier.

Le personnel et les moyens dont ses services disposent sont notoirement insuffisants. Au lieu de vous contenter de l'objectif raisonnable qui consisterait à donner enfin à ces services les moyens pour traiter, dans le cadre de leurs compétences actuelles, les dossiers dont ils sont saisis, vous vous empressez dans un désir centralisateur et bureaucratique de leur assigner déjà d'autres tâches pour générer des besoins nouveaux en fonctionnaires.

Pour reprendre votre propre langage, est-ce là une des expressions de votre préoccupation transversale en matière d'emploi ? Reste-t-il tant de chômeurs dans vos rangs après la constitution de vos huit cabinets ministériels ?

J'attends sur ce point avec intérêt de pouvoir lire vos réponses aux questions écrites que j'ai posées. Sachez dès maintenant que je ne me contenterai pas de réponses stéréotypées imprécises ou incomplètes.

Mais revenons à l'urbanisme.

Bruxelles est déjà actuellement en Belgique la région où les procédures en ce domaine sont les plus longues et les plus complexes, notamment par l'existence des commissions de concertation qui sont inconnues tant en Flandre qu'en Wallonie. Je crains que, dans l'avenir, les nouveaux instruments de politique que vous vous proposez de mettre en place ne rendront encore plus longues et plus laborieuses toutes les procédures en matière d'urbanisme, ce qui, dans la pratique, conduit à des effets pervers débouchant dans des dossiers urgents et importants, sur des solutions empiriques traitées au gré des interventions politiques souvent arbitraires.

La prétendue ligne de force essentielle de votre programme est qu'il convient de maintenir et de développer l'habitat à Bruxelles.

Quelle qu'eût été la composition de votre Exécutif, cela aurait été une priorité.

Vous paraissez y répondre en rappelant un principe élémentaire d'économie de marché à savoir : agir sur l'offre pour influencer les prix à la baisse.

Mais au-delà de ce principe, les embryons de propositions que vous formulez sont toutes d'inspiration dirigiste et collectiviste.

Développer le logement social alors que les dettes du passé dans ce secteur et la situation financière des sociétés locales nous inciteraient plutôt à la prudence est une profession de foi à laquelle je ne peux souscrire. Va-t-on demain encore assister à des constructions de logement social dont le prix de revient pour la collectivité est supérieur en mètres carrés à celui d'appartements construits pour un standing nettement supérieur par le secteur privé ? D'ici peu, nous vous demanderons des comptes.

Tel le phénix renaissant de ses cendres, la Régie foncière de la défunte agglomération réapparaît. Je vous propose de nous revoir d'ici quelques années pour en faire les comptes. Nous vous les demanderons, nous les analyserons et nous dresserons le bilan. Nous verrons ce que cela aura coûté aux contribuables bruxellois.

M. Moureaux. — Parlez de ce que vous connaissez !

M. Draps. — Monsieur Moureaux, vous êtes très mal placé pour parler de la Régie de l'agglomération. Sur ce point, à votre place, je ne me vanterais pas !

M. Moureaux. — Faites attention à ce que vous dites ! Car moi je ne suis pas gêné du tout. Au contraire.

M. Draps. — Je dis que vous êtes très mal placé pour en parler, ne fût-ce que parce que vous êtes partie prenante. Je ne dis rien de diffamant, vous le constaterez !

M. Moureaux. — Ne parlez que de ce que vous connaissez !

M. Draps. — Je dis simplement que vous étiez, si je ne m'abuse, président de l'ancienne Régie de l'agglomération et que j'estime que vous êtes mal placé pour en parler.

M. Moureaux. — Sans vous, si vous n'aviez pas agi comme vous l'avez fait, nous offririons deux milliards de boni à la Région aujourd'hui!

M. Draps. — Toujours dans le désir centralisateur qui vous anime pour vous proposer d'établir le cadastre de tous les biens appartenant à des pouvoirs publics à Bruxelles. Voilà en tout cas une mission apte à être confiée à «un bureau spécialisé».

Le stade suivant nous apparaît en filigranes à plusieurs passages de votre texte. C'est la confiscation pure et simple des biens immobiliers appartenant aux communes: droits de préemption, appréciation souveraine sur l'opportunité de vendre ou de conserver, etc., et d'autres éléments qui figurent dans ce texte.

Mme Van Tichelen. — Préférez-vous une privatisation?

M. Draps. — Chaque membre du Conseil régional a par ailleurs reçu une intéressante brochure éditée par un bureau d'architectes et d'urbanisme privé que je ne citerai pas ici. Elle contient des suggestions positives sur lesquelles beaucoup d'entre nous peuvent marquer un accord ou un intérêt comme le recours au bail à réhabilitation tant avec le secteur public qu'avec le secteur privé, l'acquisition de primes plus importantes dans le cas de l'acquisition d'un logement en vue d'une rénovation ainsi que la possibilité d'accorder des primes à la rénovation plus systématiquement aux locataires ainsi que des suggestions pour améliorer le niveau du confort sanitaire de pas mal de logements vétustes à Bruxelles.

Je remarque que sur bien des points les conclusions souvent judiciaires de ce bureau d'études font partie de vos intentions puisqu'elles sont reprises mot à mot dans votre déclaration.

Est-ce là une preuve de votre manque d'imagination?

Par contre, vous vous gardez bien d'entrer dans le concret. J'invite chaque membre du Conseil régional à se livrer à une étude comparative des deux documents. Pour ma part, j'en tire certains enseignements.

Toute cette politique du logement requerra notre attention prioritaire. Nous estimons que, dans ce domaine également, vous n'avez pas les moyens de la politique que vous annoncez et nous serons particulièrement vigilants pour combattre une intervention du pouvoir régional là où nous estimerons que celle-ci nous paraît injustifiée et arbitraire.

J'en terminerai par la politique des déplacements pour vous dire que, dans ce domaine également, votre catalogue de bonnes intentions m'apparaît comme un programme trop ambitieux par rapport aux moyens dont vous disposez. Je ne distingue pas dans votre plan de déplacements les mesures précises destinées à arrêter l'envahissement quotidien des automobilistes navetteurs.

Si l'on veut arrêter l'émigration des Bruxellois vers la périphérie et particulièrement vers le Brabant wallon, il conviendrait de trouver d'autres solutions que celles de la construction hypothétique de nouveaux parkings de dissuasion sur des terrains qui seront particulièrement difficiles à trouver en Région bruxelloise.

Alors que l'on n'a déjà pas les moyens de faire l'essentiel, peut-on imaginer la construction de «portes de ville» destinées probablement à accueillir symboliquement les navetteurs qui pénètrent à Bruxelles en voiture sur les différents axes routiers.

Ou bien, autre hypothèse, ces constructions hautement symboliques qui sont un des rares points réellement concrets de votre déclaration sont-elles destinées à matérialiser sur le terrain la limitation définitive de Bruxelles aux 19 communes, telle que vous l'avez voulue lors du débat institutionnel l'été 1988 au Parlement?

Etes-vous si fiers de cette limitation aux 19 communes que vous décidiez, pour la symboliser, d'ériger, aux limites de la Région, des «portes de ville», ce qui montre bien dans votre esprit que Bruxelles n'est pas nécessairement une Région à l'égal des deux autres, mais bien la ville-Région chère à certains.

Je m'étonne qu'un élément aussi saugrenu se retrouve dans votre texte, ce qui m'amène à nouveau à m'interroger quant à la crédibilité du reste.

Monsieur le Ministre, vous vous proposez de répondre aux graves carences que présente actuellement le transport public bruxellois, en agissant à la fois sur le maillage du réseau et sur les fréquences. Lorsque l'on sait que le réseau de Bruxelles est déjà l'un des plus «maillés» en Europe tout en étant l'un des moins performants, je m'interroge.

Ne serait-il pas plus réaliste, plus crédible, plus sérieux de prévoir d'abord un programme d'investissement localisé?

Ce programme, vous le présentez dans son principe. C'est ce que vous appelez les micro-investissements.

M. Vandenhoute. — Monsieur le Président, le Ministre compétent n'écoute même pas M. Draps!

M. Draps. — Je m'adresse à M. Thys qui est compétent en matière de transport et qui se fera certainement un plaisir de me répondre tout à l'heure, mais de toute façon, la remarque de M. Vandenhoute est pertinente. En effet, lorsque je parlais du logement et de l'aménagement du territoire — ce que j'ai fait assez longuement — le principal intéressé a cru bon de quitter ostensiblement la salle de séance. Mais peut-être y avait-il une bonne raison pour que M. Picqué nous quitte! (*M. Picqué rejoint son banc.*)

Je vois que le Ministre-Président est de nouveau parmi nous.

J'en étais aux transports. Vu votre programme d'amélioration des axes en surface, auquel je souscris — votre déclaration n'est pas entrée dans les détails à cet égard mais ce n'était pas nécessairement dans ce document qu'il fallait le faire et je ne vous en fais pas grief — ne serait-il pas plus réaliste de décider dans un premier stade, d'améliorer les fréquences, le confort et la performance des transports publics sur certains axes, avant de vouloir embrasser un programme aussi ambitieux?

Si je puis me permettre un conseil, je pense très sincèrement que le public percevra alors plus nettement les effets positifs de la politique que vous vous proposez de suivre.

Concernant la SNCB, vous esquissez la problématique du développement de la desserte de l'aéroport national, du TGV et du futur réseau express-régional. Tous ces dossiers sont effectivement dans les cartons de la SNCB et du ministère des Communications.

Nous en avons encore longuement débattu l'autre jour, à la Commission de l'Infrastructure de la Chambre. Je ne discerne cependant pas pratiquement ce que vous proposez pour rendre ce réseau express-régional intéressant pour les Bruxellois. Je ne vois pas une trace de votre position quant à la réalisation d'un projet concret dont vous avez certainement entendu parler, à savoir la jonction à établir entre Uccle, le futur quartier européen et l'aéroport de Bruxelles-National via la place Dailly et la commune de Schaerbeek. C'est un des rares aspects de ce projet qui intéresse spécifiquement les Bruxellois et je n'en vois pas trace dans votre déclaration. J'aimerais que vous puissiez nous éclairer quant à vos intentions à cet égard.

Cette infrastructure pourrait en l'espèce être réalisée en dehors du budget régional. C'est donc une volonté de la part de l'Exécutif que je demande et non pas des crédits d'investissement.

J'ai esquissé brièvement les problèmes de la SNCB et je ne veux pas abuser des instants de l'assemblée.

Quant à la SNCV par laquelle la Région bruxelloise n'intervient pas puisqu'elle est en cours de régionalisation entre la Flandre et la Wallonie, vous continuez, semble-t-il, à vouloir admettre que les usagers des transports publics provenant de l'extérieur de la Région puissent, dans des conditions d'ailleurs très mauvaises, pénétrer sans rupture de charge jusqu'au centre de la ville alors que de multiples changements sont imposés aux Bruxellois. Ne serait-il pas plus rationnel et à la fois plus constructif pour la fluidité de la circulation et la rentabilité des infrastructures de métro de rabattre l'ensemble de ces lignes vicinales sur la première station de métro se trouvant sur leur itinéraire lorsqu'elle pénètre dans Bruxelles, du moins là où ces stations existent ?

Je m'étonne donc que la déclaration de l'Exécutif aille sur ce point dans le sens inverse.

Enfin, concernant votre programme d'infrastructure, je constate que tant en matière de travaux routiers que de travaux de métro, deux zones sont particulièrement favorisées, soit Saint-Gilles et le Nord-Ouest de Bruxelles et plus particulièrement la commune de Jette. Je ne veux pas ici sombrer dans le sous-régionalisme.

Je veux bien admettre que les travaux décrits doivent être réalisés parce qu'ils sont entamés ou qu'ils sont indispensables.

Il existe ailleurs dans Bruxelles, des travaux à terminer et des travaux indispensables.

J'espère que nous en trouverons la trace concrète dans vos prochains budgets.

J'en terminerai en abordant très brièvement le problème de la collecte des immondices.

Organisée par la défunte agglomération qui pourrissait sur pied depuis de nombreuses années, cette réorganisation sera incontestablement pour vous un test de crédibilité parce que je crois que l'entreprise est à la portée des moyens dont vous disposez. C'est d'ailleurs l'un des rares secteurs de votre déclaration où vous laissez la porte ouverte au dialogue et où vous esquissez deux solutions possibles : d'une part, la création d'un organisme public supplémentaire avec tout ce que cela génère, et probablement la reprise des défauts que l'on reconnaissait à la défunte agglomération, d'autre part, repasser la « patate chaude » aux communes en pensant que les responsables de demain, si cela ne fonctionne pas, seront les mandataires communaux.

Je crois que, tous partis confondus dans cette assemblée, les mandataires communaux seront probablement prêts à relever ce défi. Je pense que là aussi *small is beautiful*, et que cette piste-là est peut-être intéressante à prospecter. (*Applaudissements sur les bancs du PRL.*)

M. le Président. — La parole est à Mme Mouzon.

Mme Mouzon. — Monsieur le Président, mon intervention concerne essentiellement les relations que l'Exécutif entretiendra avec les communes.

La loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles attribuait aux Régions l'organisation de procédures et l'exercice de la tutelle administrative sur les communes. En matière de financement des pouvoirs subordonnés, cette loi attribuait aux Régions le pouvoir de fixer la répartition entre les communes de leur quote-part du Fonds des Communes et de décider de leur politique en ce qui concerne les travaux subsidiés se rapportant à des compétences régionales.

La loi spéciale du 8 août 1988 a étendu la compétence des Régions en matière de tutelle à tout ce qui concerne l'organisation de celle-ci et plus seulement à l'organisation des procédures de tutelle.

Ce n'est pas un hasard si, en même temps, elle a étendu aussi les compétences des Régions au financement général des pouvoirs subordonnés. Elle a donc régionalisé ce que l'on appelle le Fonds des Communes. Ce n'est pas un hasard, parce qu'exercer la tutelle, c'est concilier l'intérêt communal et l'intérêt général et cela ne se conçoit pas sans que l'on ait en même temps la maîtrise du financement des pouvoirs subordonnés.

C'est je crois, chers collègues, particulièrement vrai dans notre Région. Je suis convaincue que cette Région bruxelloise est menacée à terme dans son existence même si l'on ne trouve pas des solutions au lancinant problème du déficit des finances communales.

A cet égard, je me réjouis tout particulièrement de constater que l'Exécutif n'entend pas résoudre le problème du déficit des finances communales seulement par des mesures strictement financières — mesures qui ont tendance à ne porter que sur les effets et non sur les causes du déficit — mais qu'il entend aussi inciter les communes à prendre les initiatives qui s'imposent pour s'attaquer aux causes structurelles du déficit. Cela me semble très important et très neuf.

Je note également, et cela me paraît fondamental, — même si j'ai écrasé une larme lorsque j'ai entendu hier M. Vandenhoute nous raconter l'histoire des pauvres communes riches — que l'Exécutif entend promouvoir la solidarité entre les communes en difficulté et les autres.

Enfin, je suis également convaincue que l'assouplissement et la simplification des procédures de tutelle, de même que la « contractualisation » des relations entre l'Exécutif et les communes vont aussi, contrairement à ce que d'aucuns prétendent, donner aux communes les moyens de leur autonomie.

Si je comprends bien la page 51 de la déclaration, quand les communes seront dans une relation contractuelle avec l'Exécutif, on verra la tutelle dite d'opportunité sinon totalement supprimée, en tout cas grandement diminuée et ramenée à une tutelle de légalité. Cela me semble très important pour l'autonomie communale.

Il me paraît surtout important qu'à l'avenir, les communes sachent où elles vont, à court et moyen terme, et ne soient pas continuellement entravées par des procédures tatillonnes.

Cela étant dit, au niveau des principes, l'Exécutif est-il en mesure de nous donner quelques précisions sur la façon dont cette politique se traduirait en termes budgétaires? Je n'attends pas de chiffres ni de montants; nous discutons une déclaration de politique générale et non un budget. Je me doute que l'Exécutif ne connaît pas suffisamment les moyens financiers qui lui seront attribués pour nous donner des réponses précises en ce sens. Mais je souhaiterais savoir plus particulièrement si ce que j'appellerai «la partie mobile du financement des communes», c'est-à-dire celle qui sera liée à des relations conventionnelles, contractuelles avec l'Exécutif, sera comprise tout, en partie ou en rien dans ce qui correspondra, à l'avenir, à ce qu'était jusqu'ici la quote-part régionale bruxelloise du Fonds des Communes. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Charles Picqué, Ministre-Président.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Monsieur le Président, mesdames, messieurs, je vais vous intéresser d'emblée. En effet, j'ai choisi d'aborder immédiatement le problème du cumul des mandats. Je me mets donc au diapason de mon public.

En guise d'introduction, je dis à tous ceux qui sont mêlés à ce problème, qu'ils soient dans la majorité ou dans l'opposition, je crois que vous valez mieux que certains arguments qui ont été utilisés, et que notre institution mérite mieux que ce débat-ci.

Je ne puis vous cacher mon irritation devant tout ce qui peut, à un moment ou à un autre, discréditer notre Conseil et notre Exécutif.

Contrairement à ce qui a été dit en faisant référence à la mafia au cours de certaines interviews et dans certains articles de presse, je ne crois pas que ceux qui ont hésité à se mettre en congé ont été inspirés par des considérations bassement matérielles, comme cela fut dit. Ce qui a motivé certaines résistances est l'attachement à la vie communale, à la vie municipale.

Il est vrai que cette vie communale, municipale est enthousiasmante, exaltante et procure beaucoup d'enrichissement au point de vue humain. Je ne m'en cache pas, et je le dis d'emblée, lorsque je me suis mis en congé, et que j'ai dû m'installer sur les bancs du Conseil communal, j'ai eu un pincement au cœur. Mais la mise en congé formelle s'imposait. D'ailleurs, au lieu d'étendre le champ du débat déontologique au sujet des revenus des hommes politiques, il fallait s'inspirer du principe: «qui peut le plus, peut le moins».

La classe politique de cette Région est avant tout une classe politique municipaliste, ancrée dans ces communes qui furent, jusqu'à la création de la Région les principaux moyens de résistance à l'arbitraire national. Il est évident que nos municipalistes avaient quelques humeurs et quelques doutes au cœur pour se mettre en congé.

Si l'on peut parler d'une tradition de lutte pour Bruxelles, il faut savoir que cette lutte avait avant tout la vigueur de nos municipalistes.

Mesdames et messieurs les Ecolos, il faudra, ne vous en déplaise, permettre que se perpétuent cette symbiose, cette osmose entre le pouvoir régional et le pouvoir communal, au risque de voir s'installer une grande dichotomie dangereuse entre les logiques régionales et les pouvoirs locaux. La Région ne réussira qu'avec l'aide des communes et en inter-relation avec celles-ci. Ces dix-neuf communes sont autant de réalités avec lesquelles il faudra négocier un projet régional. Mais, à mes yeux, les communes et la Région constituent une seule réalité bruxelloise. Je reviendrai sur ce point lorsque j'aborderai les relations entre la Région et les communes.

Personnellement, je suis donc heureux de compter des municipalistes au sein du Conseil et de l'Exécutif.

L'attachement qu'ils portent à leur commune constitue pour moi la garantie d'une prise en compte des sensibilités municipales dans la politique régionale à mener. Nous avons connu des Exécutifs dont certains membres étaient également conseillers communaux, mais des Exécutifs qui ne comptaient ni bourgmestre, ni échevin. Eh bien, les municipalistes l'ont ressenti. A ce moment-là, la fibre municipale libérale, sauf quelques exceptions, était plutôt «aux abonnés absents». Comme vous le savez, à cette époque, nos communes n'étaient guère ménagées. Cette situation était peut-être due au fait que cette sensibilité municipale n'était pas intégrée.

M. De Decker. — Je voudrais vous faire remarquer que lorsqu'un bourgmestre libéral de Bruxelles présidait l'Exécutif bruxellois, il s'est mis en congé comme vous l'avez fait.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — J'ai également entendu des donneurs de leçons et de rigueur morale. Au-delà des réglementations et des codifications, personnellement, je crois surtout à la discipline que l'on s'impose. En effet, tout en étant partisan de la mise en congé, je pense qu'un bourgmestre pourrait se mettre en congé tout en intriguant pour favoriser injustement sa commune et dans le même temps, on pourrait voir un bourgmestre en fonction, conscient de son devoir de réserve.

Pascal disait: «La vraie éloquence se moque de l'éloquence et la vraie morale se moque de la morale». Cela signifie que, tous, nous devons nous imposer des règles et que la mise en congé formelle dont il a été beaucoup question, n'évite pas, c'est évident, des confusions d'intérêt. Nous le savons bien.

M. Vandenhoute. — Nous verrons.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Quant aux confusions d'intérêt, le moment n'est pas au grand déballage. Cependant, parlons de tel homme politique également actif au sein d'une fédération professionnelle; parlons d'un homme politique, conseiller dans une entreprise profitant de l'aide de l'Etat; parlons d'un homme politique, administrateur d'une société bénéficiant de commandes publiques. Les confusions d'intérêt sont, à mon sens, parfois beaucoup plus inquiétantes quand elles concernent aussi le secteur privé. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. Vandenhoute. — Lisez la presse d'aujourd'hui, messieurs les socialistes!

Je ne m'adresse pas à vous, Monsieur Picqué.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Je suis heureux de votre correction.

Quant aux Ecolos, dont je comprends l'inquiétude et la sensibilité, je leur répondrai ce qui suit.

Vous souhaitez des interdictions formelles de cumul de mandats. C'est vrai jusqu'à un certain point et c'est certainement vrai pour le cumul des traitements.

Mais, si nous en revenions au droit souverain de l'électeur à juger de lui-même, à moins de considérer l'électeur comme totalement immature — cela n'est pas votre propos — et de lui enlever toute prérogative au nom de je ne sais quel principe autoritaire, c'est à lui de juger de la capacité de son mandataire de bien exercer son travail. Le débat n'est donc pas dans l'interdiction de solliciter les suffrages, il se situe dans le nécessaire effort pédagogique de manière que le sens critique des citoyens soit aiguisé à l'égard de la qualité du travail exercé par les élus. Là se situe le véritable problème.

Revenons-en aux aspects formels de la question.

Je vous rappelle en effet la loi spéciale relative aux institutions bruxelloises qui prévoit en son article 12 les incompatibilités les plus évidentes.

Partant du principe que le cumul de la fonction de bourgmestre ou d'échevin avec celle de membre de l'Exécutif constitue une incompatibilité de fait, qui s'inscrit dans une jurisprudence constante depuis plusieurs années, j'ai vivement insisté auprès de mes collègues pour qu'ils soient éloignés de l'exercice de leur mandat communal.

Il est exact, monsieur Hasquin, que j'ai adressé une circulaire aux Ministres et Secrétaires d'Etat afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour se conformer à la jurisprudence dont je viens de parler.

J'ai également envoyé une nouvelle circulaire qui précisait un certain nombre d'éléments, à savoir que la mise en congé, selon la formule officielle — et il n'y en a qu'une —, s'impose aux bourgmestres et que, pour les échevins, toute formule les éloignant de leurs responsabilités peut être autorisée.

Quatre éléments doivent être retenus : plus de compétences, plus de signatures, plus de présence au Collège et plus de traitement.

Vous allez me dire que je traite différemment les échevins des bourgmestres. Non, je cherche une certaine éthique, et puisque nous sommes dans le domaine de l'usage, j'ai aussi le droit d'inventer des usages, et à partir du moment où un échevin se trouve dans la même situation formelle qu'un bourgmestre, il peut ne pas démissionner, mais le choix lui est laissé.

Chacun des Ministres ou Secrétaires d'Etat a marqué son accord sur la procédure que je viens de décrire.

Les décisions personnelles qui n'auraient pas été adoptées par l'un ou par l'autre devront l'être au plus tard pour le 31 décembre de cette année. C'est l'usage aussi de laisser un délai, le Premier Ministre le fait également.

Alors, l'ensemble des bourgmestres qui exercent une fonction de Ministre ou de Secrétaire d'Etat auront obtenu leur mise en congé. Ils pourront, bien entendu, siéger comme membre de leur conseil communal. Je présume que personne ne conteste cela.

J'ai également annoncé à l'Exécutif une circulaire établissant un système d'incompatibilités entre les fonctions de Ministre ou Secrétaire d'Etat de la Région de Bruxelles-Capitale et la détention de mandats au sein d'organismes subordonnés à la tutelle régionale ou liés à celle-ci par des relations formelles susceptibles de générer des confusions d'intérêt. Il est vrai que la présence dans une intercommunale ou même dans une ASBL peut générer des confusions d'intérêts.

Voilà donc pour cette question relative au cumul des mandats.

Quelques questions m'ont été posées concernant la composition et le fonctionnement des cabinets de l'Exécutif. Je m'y attendais, naturellement, mais j'ignorais que la question viendrait entre autres d'un ancien Secrétaire d'Etat régional. Je vais m'efforcer d'y répondre avec toute la précision que vous souhaitez.

J'ai eu moi aussi quelques curiosités. J'ai tenté de m'informer sur les situations passées.

L'Exécutif a adopté, vous le savez, en juillet, un texte dont je déplore qu'il ne soit pas encore paru au *Moniteur*, et cela pour des raisons strictement administratives : il vous aurait renseignés de façon exhaustive sur nos intentions.

La règle de base concernant la composition des cabinets est la suivante :

— Le cabinet du Ministre-Président se compose de 62 personnes au cadre, dont 16 niveaux 1 et 46 agents d'exécution.

— Le cabinet des Ministres se compose de 41 personnes au cadre, dont 8 niveaux 1 et 33 agents d'exécution ; notons, cependant, que le cabinet du Ministre qui a le Budget et la Fonction publique dans ses attributions, se compose de 2 niveaux 1 et de 3 agents d'exécution supplémentaires, en fonction des charges particulières de représentation aux comités de concertation.

— Le cabinet d'un Secrétaire d'Etat comporte 20 personnes au cadre, dont 4 niveaux 1 et 16 agents d'exécution.

Si je me souviens bien, madame Neyts, vous étiez secrétaire d'Etat — du gouvernement national il est vrai —, et votre personnel comptait 40 personnes en 1984.

Vos collègues libéraux, MM. Hatry et de Donnée, lorsqu'ils étaient Ministres, totalisaient un cadre de 62 personnes qui correspondent au cadre actuel du Ministre-Président.

Mais si je pousse plus avant mon parallèle avec les Exécutifs auxquels participait votre formation politique, madame Neyts, la comparaison devrait encore davantage rassurer vos sous-cs de gestion efficace.

Peut-être vous apprendrai-je qu'en intégrant l'Agglomération dans la gestion de l'Exécutif et des Secrétaires d'Etat, c'est plus de 2 000 agents qui viennent grossir les effectifs. La loi spéciale de réformes institutionnelles fait également tomber dans l'escarcelle régionale un nombre considérable d'agents, à tel point que si l'on additionne l'ensemble des institutions régionales c'est plus de 3 000 personnes qui concourent à la mise en œuvre des décisions de l'Exécutif régional.

Mme Neyts-Uyttebroeck. — Et si l'on ajoute les cabinets ?

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Je tiens, de toute manière, ce détail à votre disposition. Je pourrais faire un effet de manche et ajouter les 5 300 agents de la STIB. Vous voyez, madame Neyts, que nous sommes loin du chiffre, que vous avez cité, de 200 agents.

Il faut en effet comparer ce qui est comparable, n'est-ce pas !

Parlons des budgets et permettez-moi de rappeler les montants antérieurs :

— 6,7 milliards de francs en 1985 ;

— 9,6 milliards de francs en 1986, avec l'arrivée des droits de succession ;

— 10,3 milliards de francs en 1987.

Si je ne me trompe, madame Neyts, votre budget ne dépassait pas de beaucoup le milliard et demi, couvrant en partie la gestion des dettes de la Société nationale du logement. Mais c'était peu.

L'actuel Exécutif gère un budget de plus de 30 milliards de francs, des matières considérablement plus importantes.

Je crois franchement que ce débat est vain et déplacé.

Wat de uitgaven voor de inrichting van de kabinetten betreft, geef ik u de volgende bedragen: 5 miljoen voor de Ministers en 2,5 miljoen voor de Staatssecretarissen.

Misschien moet hier wel worden benadrukt dat er nieuwe gebouwen volledig moesten worden uitgerust en bestaande gebouwen een dergelijke staat van verval vertoonden dat ze helemaal dienden te worden opgefrist. De Executieve wenst trouwens dat de administratie binnen afzienbare tijd in beter aangepaste omstandigheden zou kunnen werken.

De Executieve hoeft zich bovendien niet te schamen over haar beslissingen inzake de auto's. De aankooprijzen ervan werden beperkt, voor de Ministers, Staatssecretarissen, enerzijds en de kabinetschefs, anderzijds tot respectievelijk 800 000 en 600 000 frank (BTW exclusief). Daarbij komen twee nieuwe wagens voor de Ministeriële kabinetten, model Volkswagen Jetta en Passat; de kabinetten van de staatssecretarissen beschikken over één nieuwe Jetta.

Wat uw vraag over de verdeling van de leden en medewerkers van de kabinetten volgens hun administratieve oorsprong betreft, geef ik u voorlopige cijfers, daar de kabinetten nog niet helemaal werden samengesteld.

Op 209 medewerkers tewerkgesteld in zes van de acht kabinetten behoren er 4 tot de gewestelijke administratie (minder dan 2 pct.), 27 tot andere gewestelijke instellingen met inbegrip van de culturele instellingen en de Agglomeratie (of 13 pct.); 84,5 tot openbare of daaraan gelijkgestelde instellingen buiten het Hoofdstedelijk Gewest (of 41 pct.) en 93,5 tot de privé-sector (of 45 pct.).

Voor de verdeling van de functies tussen de kabinetten en de administratie, houd ik de reglementaire teksten tot uw beschikking waarin de vastleggingsdelegaties bepaald worden.

Ze wijken nagenoeg niet af van de werkwijze, toegepast door de Executieven van andere Gewesten of Gemeenschappen.

Alors assez de démagogie! L'entrée des matières bicommunautaires dans le giron régional, l'importance accrue des missions communautaires à Bruxelles, la disparition du Collège d'Agglomération et des Commissions française et néerlandaise de la Culture, l'inadaptation de l'administration régionale, point important, s'il en est — je suis, en effet, très surpris de constater que nos cabinets assurent, en partie, le travail de l'administration, mais faut-il le refuser? — justifie amplement la composition des cabinets.

De organieke wet inzake ruimtelijke ordening en stedenbouw schrijft het opstellen voor van reglementaire plannen op vier niveaus. Het Gewestelijk Ontwikkelingsplan, het Gewestplan, het Algemeen Plan van Aanleg en het Bijzonder Plan van Aanleg.

De herziening van de wet beoogt de afschaffing van het Gewestplan en van de algemene plannen van aanleg. Daarentegen voert ze oriënteringsplannen in die het beleid en de actieprogramma's op gewestelijk en gemeentelijk niveau bepalen, namelijk het Ontwikkelingsplan.

Daar het niet gaat om een plan met dwingende kracht, zal het Gewestelijk Ontwikkelingsplan niet door een ordonnantie worden vastgelegd. Na het opstellen ervan zal het aanleiding geven tot een raadpleging van de bevoegde stedelijke actoren. De Executieve zal het document goedkeuren dat daarna voor bespreking aan de Gewestraad zal worden voorgelegd. Dat plan, bestaande uit opties, programmering en actie, zal het politieke handvest van de Executieve zijn.

Rekening houdend met het feit dat het plan geen dwingende kracht heeft, zal het in ieder geval niets mogen veranderen aan het Gewestplan dat trouwens behouden blijft en waarvan het beheer strikter gecontroleerd zal worden.

Het aspect «verkeersinfrastructuren» van het Gewestplan is het enige dat eventueel op korte termijn zal moeten worden aangepast. Men zal dan starten met een gedeeltelijke herziening van het Gewestplan.

On m'a interrogé sur la réaffectation éventuelle des bureaux qui seraient en infraction par rapport au plan de secteur.

Il serait malhonnête de ma part de prétendre qu'il est possible d'envisager une réaffectation systématique et générale en logements, de l'ensemble des bureaux aménagés en contradiction avec le plan de secteur.

Il s'agira, d'abord, d'établir l'inventaire détaillé des surfaces affectées aux bureaux et ce, notamment, par le biais de l'instauration de la taxe sur les bureaux. Cet inventaire devra permettre l'instruction des dossiers des mutations fonctionnelles irrégulières. Nous irons, alors, soit vers des régularisations avec transactions financières soit vers des remises à l'état initial. Cette instruction s'établit selon les dispositions réglementaires en matière d'infractions urbanistiques. Les communes seront encouragées et aidées dans l'établissement de ces inventaires et dossiers. C'est pourquoi il est utile que l'administration régionale soit dotée d'un service de contrôle des infractions qui n'est pas, comme certains le prétendent, le *big brother* de l'aménagement du territoire à Bruxelles, mais qui doit donner une crédibilité à nos réglementations. Quelle est, en effet la crédibilité d'un service et des pouvoirs publics lorsqu'ils sont incapables de faire observer leurs propres règles?

J'en viens à la publicité.

L'Exécutif se donnera les moyens de mener une politique dynamique de contrôle, de réglementation et de limitation de la publicité urbaine, sous toutes ses formes et cela, au travers de plusieurs outils légaux mentionnés dans la déclaration de l'Exécutif. Des dérogations sont envisageables dans les cas de manifestations culturelles et temporaires, lorsque certaines publicités sont accordées en échange de services à la population, temporairement toujours.

Ces dérogations admises quant à l'emplacement, les dimensions et le contenu des panneaux devront toutefois faire l'objet de règles précises, à moduler, à convenir contractuellement entre les parties: demandeurs, communes, Région.

Ces règles ne pourront en aucun cas porter sur la procédure générale d'autorisation, à savoir l'obtention obligatoire d'un permis de bâtir, sa limitation dans le temps et, le cas échéant, le renouvellement périodique de l'approbation par l'autorité compétente.

Mesdames, messieurs, une telle politique a déjà été menée en d'autres villes que la nôtre. Je reprendrai une expression que j'avais utilisée il y a peu dans une conférence. Il faut rendre à Bruxelles «sa dignité visuelle»;

M. De Decker. — Je suis tout à fait d'accord.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — C'est bien, nous sommes au moins d'accord sur quelque chose cet après-midi.

Je connais d'ailleurs des pays où ce contrôle de la publicité est exercé d'une manière très rude. Prenez la Suisse, qui n'est pas vraiment ce qu'on appelle un pays dirigiste. Il est vrai qu'en écoutant certains d'entre vous, je me suis demandé si vous n'appartenez pas parfois le Lichtenstein à la planification économique de l'URSS des années 1930 parce que vous avez placé la barre assez haut. La Suisse, qui n'est pas dirigiste, exerce un contrôle sérieux sur la publicité, par respect de l'image des villes. J'ai exagéré quand je vous ai assimilés à ceux qui prétendraient que le Lichtenstein connaît une économie planifiée. Je passe sur les quelques exagérations auxquelles vous vous êtes livrés hier. Mais j'y reviendrai plus tard.

Parlons du contrôle des loyers. Beaucoup nous ont interpellés sur ce problème. Il est vrai que c'est aujourd'hui même que se tient la première concertation officielle avec le gouvernement national. Vous savez que la législation sur les baux et sur la fiscalité immobilière relève du gouvernement national. Les propositions que l'Exécutif formulera à cette occasion ne comprennent pas le blocage des loyers comme cela avait été pratiqué entre 1977 et 1983, avec des effets pervers que Quilès a d'ailleurs dénoncés à Paris il y a peu. Mais, s'agissant d'une matière nationale, notre Conseil régional n'est pas le lieu approprié pour mener un débat sur cette question. Nous devons cependant nous intéresser à ce problème. On peut toutefois dire qu'au plan régional, la politique des loyers peut aussi être encadrée, j'ai beaucoup insisté sur ce point — par des mesures urbanistiques, qui limitent notamment la spéculation. Cette dernière se nourrit souvent, vous le savez, de la transformation de logements en bureaux, par la voie de dérogations. Cela a pour effet — et vous l'aurez bien compris — d'aspirer les prix des logements vers ceux des bureaux. Taxer l'immeuble à l'abandon, c'est aussi dissuader cette pratique et forcer sa remise sur le marché. Il ne s'agit nullement ici d'imaginer un droit de préemption sur les immeubles abandonnés. Mais un propriétaire doit être obligé de remettre dans le circuit immobilier des biens immobilisés ici à Bruxelles parce qu'abandonnés. Taxer le bureau, c'est aussi réguler la concurrence entre le tertiaire et le logement, et dégager les moyens budgétaires à affecter prioritairement à la rénovation et à l'extension du parc de logements.

On rappellera à cet égard que le coût du mètre carré de bureaux est relativement bas à Bruxelles, mesdames, messieurs, par rapport à d'autres villes à vocation internationale.

Toujours en matière de politique immobilière, j'ai été interpellé assez souvent, notamment par des membres du PRL. Vous semblez craindre que les mesures que nous proposons ne freinent l'extension du marché qui est sorti de sa torpeur il y a peu. Je crois que ces mesures permettront de créer un encadrement adéquat pour corriger les effets néfastes comme la spéculation, l'exclusion sociale etc. Il ne faut pas que les revenus des Bruxellois soient entamés par la pression à la hausse des valeurs foncières et locatives. C'est un impératif social et un objectif de survie. Cet impératif a, certes, une dimension sociale mais aussi plus pragmatique: le maintien des habitants à Bruxelles et donc le « confortement » de notre IPP.

La crise du logement était qualitative, elle est devenue quantitative pour une part croissante de la population.

Donc, une large place est faite aux investisseurs privés, au secteur de la construction. Pour répondre à ce défi, nous ne voulons pas décourager le secteur tertiaire par des taxes ou des compensations en logements non justifiées, comme vous le laissez entendre. Cela n'est pas du tout l'objectif. Nous voulons nous donner les moyens afin que ce secteur s'insère dans la ville sur le plan socio urbain.

D'ailleurs, je suis quelque peu surpris par le manque d'intérêt et le peu de cas que vous autres, Libéraux, avez fait dans vos discours de la détresse des locataires. (*Applaudissements sur les bancs socialistes, FDF et PSC*)

Cette absence de propos est peu conforme à ce que j'ai entendu pendant la campagne électorale, dans les débats que nous animions ensemble. C'était très touchant à cette époque-là, monsieur De Decker, parce que c'est vrai qu'on avait le sentiment d'être dans le même parti. C'est revivifiant.

J'ai remarqué que ce n'était pas le cas ces dernières quarante-huit heures.

M. De Decker. — Ne vous inquiétez pas pour moi, ni pour le PRL. Nous avons largement réfléchi à la question. Mais ne souhaitez tout de même pas qu'on vous susurre maintenant toutes vos réponses alors que vous devez prendre toutes vos responsabilités. Nos projets en matière de logements, nos projets en matière de locations, vous les entendrez.

M. le Président. — Monsieur De Decker, vous aurez l'occasion de répliquer tout à l'heure.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Nous allons rester dans la faune sous-marine. Vous avez dit que j'étais un crabe « transversaliste ». Je vous dirai que je préfère être un crabe de cette nature, qui assure une cohérence à travers toutes nos politiques, qu'être le poisson-pilote des requins de la spéculation immobilière à Bruxelles. (*Vifs applaudissements sur les bancs socialistes, FDF et certains bancs PSC.*)

M. De Decker. — Monsieur le Ministre-Président, votre agressivité et votre formule sont faciles. Je ne vous ai pas traité de crabe. J'ai parlé de démarche transversale.

M. le Président. — Monsieur De Decker, quand vous êtes intervenu, vous n'avez pas été interrompu.

M. De Decker. — C'est un fait personnel, Monsieur le Président. (*Tumultes sur les bancs PRL.*)

De heer Beghin. — Mijnheer de Voorzitter, het gaat toch niet op dat de heer De Decker voortdurend de uiteenzetting van Minister Picqué onderbreekt. Wij hebben hem nooit onderbroken. Hij heeft kunnen spreken zonder onderbrekingen.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Monsieur De Decker, nous nous connaissons bien, nous avons suffisamment débattu ensemble pour savoir que vous et moi nous aimons parfois les effets de tribune et les effets de manche. Le crabe méritait bien le poisson-pilote. Je ne vous visais pas particulièrement mais il est vrai que, dans le domaine immobilier, convenons-en, son déploiement actuel exige des instruments régulateurs et qu'il serait dangereux au nom de certaines valeurs, que je respecte et qui sont les vôtres, de laisser les spéculateurs immobiliers se déployer.

M. De Decker. — Tout à fait d'accord.

M. Vandenhoute. — Nous avons toujours été d'accord là-dessus. Ne vous octroyez pas toutes les vertus.

M. De Decker. — Le tout est dans les moyens.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — On a beaucoup parlé du rôle de la Régie foncière. On a également parlé de la SDRB.

D'abord, je voudrais dire que c'est un procès d'intention que de nous faire endosser des objectifs, comme la création d'un grand « bidule » nouveau qui s'appellerait : Régie foncière régionale.

J'ai dit que la Régie foncière serait intégrée à l'administration régionale, que son fonctionnement et sa gestion relèveraient des règles administratives. Votre Conseil régional sera d'ailleurs amené à exercer son rôle de contrôle, à vérifier le fonctionnement de ce nouvel instrument.

La vocation de cette régie est de coordonner la politique foncière et la politique de rénovation, et d'assister, en cette matière, d'autres intervenants : les communes, les parastataux et les autres organismes sous tutelle qui ne sont pas toujours à même de mener une politique de rénovation.

Il est vrai que, dans cet esprit, la régie gèrera les 37 immeubles de l'ex-régie de l'Agglomération. Nous n'allons pas les vendre. C'est un de nos rares volants d'intervention, notre patrimoine foncier public.

Quant à la SDRB, il ne s'agit pas de la supprimer, ou en tout cas de supprimer son rôle en matière de rénovation urbaine, mais de recalibrer son action en fonction de la double opportunité que représente sa structure.

J'insiste sur le fait que la SDRB est un acteur, peut en tout cas être un acteur dynamique de rénovation et de reconstruction de tissus mixtes et aussi au départ d'investissements mixtes, donc le public et le privé.

La SDRB ne peut pas être une régie foncière. Nous serions une des seules villes d'ailleurs à ne pas nous doter d'un instrument public de politique foncière. Depuis quand la SDRB, organisme qui a intégré la volonté d'entreprendre du privé, devrait-elle être cette régie foncière ? La SDRB est utile car son principe de fonctionnement est celui de la mixité mais cette régie foncière doit avoir un statut public propre. Elle doit être inspirée par une dynamique d'entreprise. Ce n'est pas une bureaucratie à créer. Que doit-elle faire ? Elle doit acheter des biens, éventuellement en revendre selon les opportunités ; elle doit remembrer ses biens ; créer les bonnes conditions de mise à disposition auprès du public et du privé de ce qui est une richesse essentielle : notre richesse foncière.

La Régie foncière est donc un instrument de mobilisation, concertée aussi avec le secteur privé.

Certains nous accusent de vouloir transformer la Région en promoteur immobilier. D'accord, il faut relancer l'offre. Nous l'avons tous dit. Le niveau de l'offre de logements est trop bas. Il alimente la hausse des valeurs foncières et locatives. Trouvez-vous, mesdames, messieurs, tous partis confondus, que les promoteurs privés sur lesquels vous essayez si souvent de vous fonder, en tout cas sur leur dynamisme — lequel existe, c'est vrai — croyez-vous que le secteur privé rénovera certains quartiers très délabrés ? Le croyez-vous vraiment ? Pensez-vous que ces promoteurs privés dont nous devons canaliser l'énergie et dont nous devons faire des partenaires — je ne l'ai jamais nié — sont prêts à accueillir les plus de 20 p.c. de Bruxellois aujourd'hui sous le seuil internationalement reconnu de pauvreté ?

Il n'incombe pas à ces personnes-là mais bien aux pouvoirs publics de prendre la responsabilité d'accroître l'offre du logement. Les 8 p.c. du parc du logement social sont insuffisants. Vous le savez bien. Presque tous, vous l'avez dit. C'est pourquoi il faut jouer, mesdames, messieurs, sur toutes les touches que la puissance publique, peut mobiliser, de manière à faire en sorte que nous puissions élargir l'offre de logements.

Les terrains publics aujourd'hui inutilisés sont nombreux. En effet, si nous créons une régie foncière, c'est bien parce qu'il y a des biens fonciers à gérer. Vous en conviendrez. Il suffit de dresser un inventaire. Ces propriétés publiques doivent servir à accroître majoritairement et prioritairement l'offre de logements.

Mevrouw Neyts, u stelt mij vragen over de heropleving van de wijken op het sociale en op het stedelijke vlak. U drukt uw ongerustheid uit over willekeur en favoritisme bij de selectie, zowel van de programma's tot heropleving als van de betrokkenen.

Vooreerst meen ik te mogen vaststellen dat u samen met ons het nut van die programma's inziet. In de armste en meest vervallen wijken moet de vernieuwing van de bakstenen samenvallen met een beleid dat opnieuw oog heeft voor de bewoners op het vlak van de tewerkstelling, vorming en culturele integratie. Dat is ook, om een voorbeeld uit het buitenland aan te halen, het doel van de actie « sociale ontwikkeling » van de wijken waarmee de regering Mauroy begon en die door de regeringen Chirac en Rocard verder werd gezet.

De hoofdrol ligt hier bij de gemeenten. Zij kunnen de sociale solidariteit opnieuw en daadwerkelijk gestalte geven. De gemeenten zijn de bevoorrechte actoren van de stadsvernieuwing.

Ik kan trouwens melden dat de gemeenteraad van Anderlecht enkele weken geleden besliste in die richting te werken. De andere gemeenten moeten nu door het Gewest worden aangezet om ook deze richting in te slaan, met gebruik van de middelen waarover het Gewest beschikt : toezicht, renovatiebeleid, tewerkstelling, huisvesting. (*Applaus.*)

Cela me fait plaisir d'être applaudi lorsque je parle en néerlandais. (*Sourires.*)

In het kader van hun bevoegdheden inzake cultuur en vorming, zullen ook de Gemeenschappen moeten worden betrokken voor samenwerking op specifieke gebieden. Het is duidelijk dat het initiatief door de gemeenten moet worden genomen, omdat zij handelend moeten optreden.

De Executieve zal erop toezien dat alle andere betrokkenen, zoals onderwijsmilieus en bepaalde verenigingen, erbij worden betrokken. Maar, zorgen voor de goede werking van de plaatselijke democratie is de taak van de gemeenten. Moeten wij, als Gewest al dan niet in deze aangelegenheid een ordonnantie goedkeuren ? Daarover kunnen wij ons nog niet uitspreken.

On a parlé de l'asphyxie de Bruxelles par les procédures, les services, les plans. Le cauchemar bureaucratique se profilait à l'horizon de certains discours. Il ne s'agit pas de créer des procédures et des structures supplémentaires et je concède volontiers qu'on étouffe déjà suffisamment sous celles qui existent. Mais il faut « mettre de l'ordre » et

— couler sous forme de plans d'orientation et de plans régionaux des matières ne pouvant être efficacement gérées qu'au travers d'une approche planologique régionale et communale ;

— contrôler l'ensemble des instruments de la politique régionale au travers de commissions restructurées assurant une concertation démocratique entre tous les partenaires ;

— regrouper, coordonner et gérer les banques de données existantes et actuellement disparates ;

— rendre les procédures transparentes, pour les investisseurs en Région bruxelloise.

On a donné le sentiment que j'étais tiède en ce qui concerne la vocation internationale et européenne de Bruxelles. Cela n'est certes pas vrai dans la mesure où j'ai multiplié les contacts avec les institutions européennes, chose qui n'est pas toujours facile d'ailleurs, étant donné la diversité des partenaires.

C'est vrai que la vocation internationale de Bruxelles est notre grand projet — je le concède volontiers.

Cela signifie en clair que Bruxelles doit être une terre d'accueil tant pour les institutions européennes que pour les fonctionnaires de celles-ci et pour l'ensemble des travailleurs européens.

Mais ceci — et nous l'avons tous déclaré pendant la campagne électorale — ne doit pas se faire au détriment des habitants bruxellois.

Il s'agit donc d'approfondir le dialogue entre les autorités politiques belges et en particulier bruxelloises et les représentants européens.

Un tel contact est nécessaire. Précédemment, ce contact était trop ponctuel, trop occasionnel. Il nous faut définir un contrat de collaboration avec les institutions européennes, contrat qui respecte aussi nos impératifs.

La vocation européenne de Bruxelles doit aussi se marquer à travers l'aboutissement de certains dossiers ponctuels, comme l'arrivée du TGV. C'est vrai que ce dernier dossier fait partie intégrante de la vocation internationale de Bruxelles, n'en déplaise à certains.

Bruxelles doit aussi montrer l'exemple en matière d'observance des directives européennes.

Que l'on ne dise donc pas que je suis tiède en ce qui concerne le rôle international de Bruxelles. Je suis lucide. Il est de mes responsabilités de gestionnaire de concilier les différentes exigences de l'intérêt général. Ayons toujours cela en tête. Pas de fétichisme européen mais une volonté d'être européen et de concilier en même temps les intérêts de Bruxelles et des Bruxellois.

In antwoord op de interpellatie van de heer Cauwelier heb ik de eer mede te delen dat de op initiatief van de NMBS uitgevaardigde impactstudie voor advies voorgelegd zal worden:

1. aan de betrokken gemeenten, met name Anderlecht, Vorst, St.-Gillis, Brussel-Stad, Schaarbeek en St.-Joost;
2. aan het Brusselse Instituut voor milieubeheer;
3. aan de gewestelijke commissie voor Ruimtelijke Ordening (GCRO).

Op basis van die adviezen zal de Brusselse Executieve haar standpunt bepalen.

Daarna zal een ruim debat in de Brusselse Hoofdstedelijke Raad worden georganiseerd.

Ik vestig er uw aandacht op dat de toegekende termijn ons een vrij strakke planning oplegt.

J'ai été interpellé par Mme Nagy en ce qui concerne la caserne Prince Albert.

Je voudrais dire à l'honorable membre — sur un ton un peu moins familier que celui de Jacques Simonet — que la protection du logement à Bruxelles n'est pas le monopole du groupe Ecolo, mais la question qui a été posée est pertinente et importante.

Si l'on affirme être favorable au logement et ce pour toutes les couches de la population bruxelloise, il est clair que les casernes militaires désaffectées doivent être destinées prioritairement au logement et non pas subsidiairement. On m'a demandé des chiffres hier. Pour moi, un chiffre significatif doit toujours excéder 80, voire 85 p.c. Mais je suis prudent car certaines situations précises appelleront peut-être des négociations avec l'un ou l'autre promoteur.

C'est dans ce contexte que je négocie actuellement avec les départements nationaux le dossier des casernes.

Je puis d'ores et déjà vous annoncer que nous avons déposé pour la prochaine réunion de l'Exécutif un arrêté abrogeant l'arrêté royal du 28 novembre 1984 révisant partiellement le plan de secteur de l'agglomération bruxelloise qui, comme vous le savez, visait en particulier les casernes Prince Albert, Dailly, l'hôpital militaire et le Petit-Château.

En ce qui concerne l'immigration, je vous ai écoutés tous attentivement. Est-ce moi qui ai vécu le confort de mettre souvent en harmonie ma popularité et mes convictions intimes, qui vais reprocher à quiconque ici d'aborder le problème de l'immigration? Non, messieurs. Mais c'est un sujet grave.

Il ne suffit pas de le dénoncer, il faut agir et même mes détracteurs savent que j'ai usé d'initiatives nouvelles dans ma commune pour chercher des solutions à ce problème qui est peut-être avant tout un problème social pour une grande majorité.

Agir sur le terrain du quotidien, mesdames, messieurs, voilà l'essence même de cette politique. Parler de l'immigration? Oui et nous en avons beaucoup parlé. Avons-nous beaucoup travaillé et notamment sur le terrain local, le seul où nous puissions appréhender cette réalité? Non, nous n'avons pas beaucoup travaillé sur ce terrain local.

Il ne suffit pas non plus de créer des commissions d'études. Je pense à la commission créée par le Ministre Gol, lequel n'avait pas jugé opportun de doter cette commission d'un secrétariat. Vous êtes certainement d'accord avec moi. Je fais les questions et les réponses.

Cette commission n'a pas fonctionné et le Commissariat royal à l'immigration ne fonctionnera peut-être pas non plus.

M. De Decker. — Ah?

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Oui, je vous mets à l'aise et je dénonce à cette tribune, à titre personnel, le peu de cas qui est fait du fonctionnement actuel de ce Commissariat royal à l'immigration.

Sans vouloir parler, de manière plus concrète, des manquements graves dont souffre, pour fonctionner, ce Commissariat royal à l'immigration.

De heer Vandebosche. — De eerste voorstellen gaan komen!

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Il est vrai que nos collègues libéraux nous ont beaucoup interpellés. Ni pour vous, ni pour moi, le thème de l'immigration n'est une rente électorale. Je crois que nous sommes d'accord sur ce point.

M. Vandenhoute. — Vous vous en êtes bien servi quand même, monsieur Picqué.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — M. Vandenhautte vient de me faire une remarque, mais je me souviens cependant que vous vous affichiez avec un voisin de palier qui s'est également servi de ce thème.

M. Vandenhautte. — On m'avait demandé de le «bleuir».
(*Sourires.*)

M. Simonet. — D'ailleurs, monsieur Picqué, si le voisin de palier de M. Vandenhautte avait été candidat sur les listes PRL, vous auriez certainement eu quelques milliers de voix en moins
(*Rires.*)

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Voilà des interprétations de sociologie politique dans lesquelles je n'entrerai pas. Mais il est vrai qu'il s'agit d'un sujet sérieux qui nécessite des actions concrètes.

Comme vous venez de m'interpeller, monsieur Simonet, je vous dirai que j'ai beaucoup apprécié, hier, la forme de votre discours. Vous serez un très grand orateur, vous le savez d'ailleurs déjà, je le vois à votre sourire de satisfaction.

Le fond du discours contenait même parfois des accents qui me plaisaient.

M. Vandenhautte. — Ne lui dites pas cela. Il risque d'avoir un «dikke nek».

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Je dois cependant, monsieur Simonet, vous dire ma gêne lorsque vous avez eu recours à la prose du Front national, qui a été ici complaisamment exposée, et qui a reçu une tribune inespérée.

Vous avez, monsieur Simonet, de l'humour, de l'esprit et beaucoup de qualités mais, amicalement dit, retenez bien qu'il ne suffit pas d'avoir de l'esprit. Il faut en avoir encore assez pour s'abstenir d'en avoir trop. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

M. Vandenhautte. — Cette phrase est de Talleyrand.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Je reviens à notre sujet. Il est exact que nous avons l'intention de provoquer une large concertation réunissant les compétences nationales, communautaires et régionales, afin de définir une politique cohérente en matière d'immigration. C'est un vœu pieux parce que je ne suis pas certain que nous serons entendus. Mais espérons.

Il conviendra également de régler le problème de l'accueil des candidats réfugiés politiques sans nier le principe même de l'asile politique. Il est vrai que le poids de celui-ci ne peut pas reposer uniquement sur Bruxelles.

Je vous informe par ailleurs, que j'ai saisi le Comité de concertation Gouvernement-Exécutifs du problème posé par le vide juridique laissé par le manque d'arrêtés d'application de l'arrêté royal du 3 mai 1978, concernant la création d'une école islamique.

L'enseignement de cette religion ne me pose pas de problème dans son principe, mais je m'inquiète du fait qu'il soit contrôlé par l'instance que nous savons. C'est cela, le fond du problème et je m'étonne de ne pas avoir été suivi par les bourgmestres libéraux, qui organisent des cours de religion islamique dans leur commune. Au-delà de la liberté du culte et du droit à des cours de religion, cet enseignement est contrôlé par la Ligue mondiale islamique. C'est cela le cœur du problème et je voudrais que l'on ne me fasse pas dire ce que je n'ai pas dit.

La Fédération bruxelloise du parti socialiste a précisément condamné ce monopole de la grande mosquée, contrôlée par des pays d'origine qui ne sont pas tous des modèles de tolérance.

Il s'agit peut-être d'un épiphénomène. Mais qu'il nous faut absolument traiter rapidement.

Par contre, ce que j'entends comme type de discours depuis quelque temps, c'est «le retour au pays d'origine». Tout cela n'est que démagogie, illusion. La grande majorité de non-Européens resteront ici, nous le savons. Je reviendrai plus tard sur une des raisons qui plaide en ce sens. Nous nous trouvons devant une situation de fait. Ne pratiquons pas la politique de l'autruche! Je ne parle pas seulement des délinquants, mais de la grande majorité de ceux qui sont ici et qui ne sont pas tous des délinquants, vous en conviendrez. Le problème doit donc être traité indépendamment de celui de la répression de la délinquance.

En restant ferme sur certains des principes que vous me connaissez, je dis non à une politique où l'accent serait mis exclusivement sur la répression. Il ne s'agirait pas d'une politique positive et constructive. Je crois qu'il faut plutôt favoriser cette intégration en encourageant les communes et le monde associatif à œuvrer sur le terrain.

Venons-en au problème de l'intégrisme et des relations avec l'Islam. Il existe bel et bien, ne nous le cachons surtout pas. En effet, le pire des discours est d'ailleurs celui qui occulte la réalité. Nous devons soutenir parmi les immigrés le rôle de certains interlocuteurs qui ne sont pas inféodés à ces tendances fondamentalistes. Il faut que nous ayons des interlocuteurs et que nous fassions un effort tout particulier pour lutter contre les ghettos parce que — et je suis bien placé pour le savoir — qui dit «ghetto», dit exclusion sociale chronique et qui dit «exclusion sociale chronique» dit détresse, qui dit détresse dit évidemment séduction éventuelle du discours intégriste sur ces gens en détresse. Je pense aux jeunes en particulier. En effet, nous n'allons pas renvoyer les jeunes qui sont nés ici. Personne n'imagine ce genre de choses, ni sur un plan éthique, ni sur un plan formel. Notre crédibilité reposera sur notre volonté de nous inscrire dans des actions sociales locales. Si la déclaration de l'Exécutif a mis l'accent sur ce problème, c'est parce que c'est la seule réponse.

Assez d'hypocrisie en ce qui concerne les intérêts économiques majeurs qui nous lient à certains pays d'origine et qui empêchent toute mesure extrême.

J'ai sous les yeux une coupure de presse qui date de 1987 et explique les manœuvres de séduction de M. Knoop qui était alors secrétaire d'Etat au Commerce extérieur. D'autres mandataires économiques et publics se rendaient aussi dans ces pays. Je ne crois pas en lisant cet article qu'ils soient allés leur annoncer le renvoi des immigrés.

N'oublions pas que des intérêts économiques majeurs sont en jeu entre nos pays.

M. De Decker. — Ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Vous mélangez les choses...

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Je ne mélange rien, j'éclaire le débat. En ce qui concerne les monuments et sites, je serai bref en disant à MM. Vandebussche et Hotyat que tant pour la prévention des destructions que pour la gestion du patrimoine et l'attribution des moyens relatifs à cette politique, il serait fait usage des suggestions émises par différentes institutions. Je pense à utiliser en effet, et le Ministre compétent le fera certainement, l'inventaire mis à jours par St.-Lukas archief, pour établir la liste complémentaire de sauvegarde.

Je pense aussi au classement d'intérieurs remarquables et au groupe de bâtiments non encore répertoriés dans les zones d'intérêt esthétique culturelle. Comme nous l'avons dit, la commission des Monuments et Sites doit disposer des moyens humains, matériels et financiers lui permettant d'exercer pleinement son rôle préventif et consultatif, notamment en matière d'esthétique urbaine.

Des questions m'ont été posées au sujet des problèmes des expulsions engendrées par des mesures d'inhabitabilité. L'initiative des expulsions est une «compétence» de niveau communal vu le cadre législatif actuel. Toutefois, les événements de la Samaritaine ont mis en évidence la nécessité d'homogénéiser, pour l'ensemble des communes bruxelloises, les règles concernant la sécurité dans les logements et les garnis.

A cet effet, j'ai pris l'initiative de constituer un groupe de travail composé d'acteurs communaux et régionaux qui formuleront une série de propositions.

En ce qui concerne l'environnement, je signale tout d'abord qu'un certain nombre d'initiatives sont déjà prises. Elles se concrétiseront rapidement. Une circulaire a été envoyée aux administrations gérant les espaces verts. Elle limite très sérieusement l'emploi de certains produits, elle interdit les engrais chimiques, elle espace la fréquence des tontes, etc. Vous comprendrez que je ne puis m'appesantir ici sur ce sujet. Il est cependant exact qu'il s'agit là d'une préoccupation d'ordre écologique. En outre, une série d'ordonnances seront prises et sont déjà en voie d'élaboration. Le Secrétaire d'Etat compétent pour l'Environnement et moi-même attachons une importance particulière à tout ce qui concerne la protection des arbres à hautes tiges dans notre région.

Pour ce qui est du problème du quatrième four, il est faux de prétendre, comme je l'ai entendu, que la mise en œuvre d'une étude d'impact revient à considérer son installation comme acquise. Pas du tout, d'autant que cette question mérite un examen approfondi, vu les sommes importantes à investir. Ne nous engageons donc pas à la légère! Je croyais avoir été clair dans ma déclaration lorsque j'annonçais qu'il fallait examiner son opportunité et la faisabilité de ce projet, même si nous décidions de sa réalisation. Je voudrais donc vous rassurer à ce sujet.

Toujours pour ce qui concerne l'environnement, je signale que l'Exécutif vient de ratifier la nomination des fonctionnaires dirigeants de l'institut. Les fonctionnaires doivent en effet avoir des chefs. Le cadre étant à présent complet, j'espère que l'institut pourra très prochainement commencer à exercer les fonctions qui lui sont dévolues par la loi. Ces missions sont d'ailleurs précisées dans la déclaration de l'Exécutif.

J'en arrive aux questions relatives à l'élimination des déchets. Je répète que la recherche de filières pour le recyclage de divers types de déchets sera encouragée. Dans cet esprit, l'Exécutif favorisera l'implantation des «déchetteries» et organisera éventuellement la collecte des petites quantités de déchets chimiques. Des propositions dans ce sens seront formulées. Cependant, ne nous demandez pas de nous engager aujourd'hui, alors que nous ne disposons pas de dossiers techniques sérieux. Il serait illusoire de croire que nous sommes en mesure de vous déposer un rapport technique.

Mme Nagy-Patino. — On nous avait promis des «déchetteries» pour le mois de septembre.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Nous serons certainement plus rapides pour les «déchetteries» que pour le problème des eaux usées.

Qu'allons-nous faire afin d'accélérer le rythme de l'épuration des eaux. Comme cela a été souligné par M. Adriaens, les coûts de l'épuration des eaux usées dans la Région de Bruxelles-Capitale sont énormes et les moyens financiers de la Région étant ce qu'ils sont des solutions intermédiaires devront effectivement être trouvées.

Si la construction de la station de Bruxelles-sud progresse de façon normale, puisque les collecteurs ont d'ores et déjà été mis en place et que l'appel d'offre général pour les lots 2 et 3 aura lieu en décembre 1989, la durée des travaux à réaliser nous imposera de recourir à toutes les techniques les plus récentes.

La poursuite de la mise en place du système de télémessure, en collaboration avec les universités et avec le concours de la Ville de Bruxelles est d'ores et déjà programmée. Ce système de télémessure permettra d'établir un bilan fiable du taux et de l'importance de la pollution à chaque stade de la collecte des eaux usées. L'analyse des résultats permettra dans les mois à venir de prendre les décisions adéquates pour rencontrer les besoins les plus urgents en la matière. Cette analyse permettra également de dimensionner avec beaucoup plus de précision les stations d'épuration à construire.

J'en viens maintenant à une question relative à l'imposition de normes.

M. Adriaens n'ignore pas que des normes sectorielles existent déjà au niveau national et sont évidemment d'application en Région bruxelloise.

Le grand problème auquel l'Exécutif s'attaquera est celui du contrôle du respect de ces normes. A cet effet, un personnel suffisant, disposant de pouvoirs étendus, notamment en matière de police judiciaire est nécessaire. Nous devons œuvrer en ce sens.

Les redevances-épuration ne pourront quant à elles être mises en place que lorsque le personnel dont je viens de parler sera opérationnel. Cela peut être prévu dans l'année.

M. Adriaens m'interroge aussi sur la taxe provinciale sur l'eau. Une partie du montant de la taxe provinciale sur l'eau, c'est-à-dire 183 millions, sera effectivement ristournée par la province de Brabant à la Région de Bruxelles-Capitale.

Ce montant compensatoire additionné à celui des années antérieures procure une somme d'environ un demi-milliard disponible pour la Région bruxelloise à des fins d'épuration et d'assainissement.

Je voudrais répondre maintenant à Mme Stengers qui a posé un certain nombre de questions relatives à l'emploi.

Je crois que nos jeunes méritent beaucoup mieux que les filières bureaucratiques existantes. Ils méritent autre chose que des réponses qui sont souvent uniquement le fruit de textes réglementaires complexes à mettre en œuvre et qui finissent par les décourager.

Mon expérience à Saint-Gilles, au travers de la mission locale dont M. Leduc a parlé, me confirme dans cette idée.

Ainsi que je l'ai dit pour le problème de l'immigration, c'est au plan local, à l'écoute des entreprises, que l'on peut le mieux cerner les besoins en formation et, notamment, les nouveaux besoins qui apparaissent progressivement dans une société qui passe à un stade post-industriel.

Il nous faut imaginer avec les entreprises, dans le cadre de la formation en alternance, dont je suis le défenseur, des modules de formation susceptibles d'être transférés à l'ensemble d'un secteur confronté aux mêmes problèmes et aux mêmes mutations.

C'est dans cette optique que nous comptons lancer une opération «nouvelles qualifications». Il s'agit, par cette opération, de rechercher de nouvelles bases de collaboration entre les secteurs de la production et les milieux de la formation pour, d'une part, mettre en évidence l'émergence de nouvelles fonctions correspondant à un niveau de qualification professionnelle intermédiaire et, d'autre part, de définir simultanément des cursus de formation qui permettent à des jeunes faiblement scolarisés d'accéder progressivement à ces nouvelles fonctions. Dans cette optique, il est clair que l'enseignement est directement interpellé.

Cette démarche rejoint les préoccupations de la Fondation Roi Baudouin et de l'Institut des Sciences du travail, notamment, auxquels fait d'ailleurs allusion Mme Stengers quand elle dit que «ces études soulignent le rôle d'une formation adaptée aux demandes émanant d'entreprises locales et régionales».

Elle parle aussi de «forcer les portes de tous les niveaux des pouvoirs concernés». Je voudrais tenter de la rassurer. Je n'ai pas attendu d'être Ministre pour forcer, à partir du terrain communal qui était le mien, les portes en question. Mais il s'agit d'une volonté qui doit exister au niveau local.

D'aucuns s'inquiètent aussi de notre volonté d'expérimenter des antennes décentralisées de l'ORBEM. Si des modalités de placement, c'est-à-dire celles qui confient le placement à des acteurs privés, ne doivent pas être écartées, il reste que le placement doit rester l'apanage du secteur public, dans la mesure où lui seul peut garantir, à condition de renforcer son efficacité, la cohérence des politiques de placement en regard de la diversité des situations personnelles des demandeurs d'emploi confrontés aux facettes multiples de la recherche d'emploi et de la formation. Pour nous, ces antennes sont d'ailleurs en liaison avec les cellules locales pour l'emploi et y joueront un rôle d'accueil plus personnalisé que les structures existant actuellement. Ces antennes de l'ORBEM permettront de rapprocher les services publics des utilisateurs, en l'occurrence les employeurs et les demandeurs d'emploi.

Contrairement à ce que disent d'aucuns qui en rient parce qu'ils méconnaissent par trop la réalité de l'exclusion sociale et professionnelle des jeunes et des moins jeunes — nous pouvons apporter des réponses concrètes et simples misant sur la concertation, la coordination et la décentralisation.

J'ai été très surpris, mesdames, messieurs, de voir, dans une commune pauvre comme la mienne, combien les chefs d'entreprise étaient prêts à travailler avec le pouvoir communal pour contractualiser leurs relations avec nous. Actuellement, des sociétés multinationales sont des partenaires de la mise au travail en alternance de jeunes. Dans la vie politique, il est des moments de grande satisfaction. Lorsque, me rendant dans ces entreprises et dans les écoles qui participent à ces efforts de formation, je vois des jeunes, auparavant exclus, s'insérer lentement dans une filière de formation, je dis que nous avons gagné quelque chose. C'est enthousiasmant.

Le secteur privé est également demandeur. Il faut parler avec les chefs d'entreprises pour s'apercevoir qu'ils ne trouvent pas sur le marché de l'emploi ce qu'ils recherchent.

Nous sommes loin du centralisme bureaucratique. Nous sommes dans le *small is beautiful*, nous sommes dans la commune de concert et en collaboration avec les entreprises.

La politique économique et l'aide aux entreprises quant à la sélectivité, des critères objectifs et mathématiques mais mesurés à l'une des nouvelles contraintes régionales, seront adoptés: m² de sol utilisé, nombre d'emplois créés, quota d'exportation, masse recherche et développement. Il faut formuler des critères.

Il ne s'agit pas, messieurs, de dirigisme comme d'aucuns l'ont souligné au cours de leurs interventions. Le dirigisme n'est pas de tradition des familles politiques belges. Il est une tradition de certains Etats tels que la France. Et cela, même avant l'arrivée des socialistes au pouvoir.

La Région n'entend pas mettre la bride sur le cou à l'activité économique. Mais il faut converger dans le souci de l'intérêt général.

Quant aux outils, la SDRB est l'outil principal de la politique économique de la Région. Ses fonctions économiques seront amplifiées, notamment dans le but de devenir le cœur central des services et des informations économiques de la Région.

Les autres outils ont un rôle spécifique et complémentaire. La SRIB, dont le capital sera adapté, notamment à l'occasion du transfert en son sein de la troisième mission du FRI, a un rôle spécifique de holding public. La société du Canal est le moteur de l'activité portuaire et a vocation de gérer des sites d'activités économiques, intimement liés à l'activité portuaire.

Quant à l'espace dont dispose Bruxelles, pour l'activité économique, il est rare, mais la Région a la ferme intention de l'accroître en entamant des négociations avec le national, la SNCB et la Défense nationale, et avec les parastataux régionaux, STIB et autres, afin de déployer des nouveaux sites d'activités économiques.

Quant aux secteurs, oui, Bruxelles doit rester le deuxième pôle industriel du pays. Mais, ce n'est en aucun cas une exclusive pour le secteur secondaire. Ce dernier nécessite d'être accompagné. L'Exécutif n'a pas l'intention de diminuer les aides aux PME, mais il est de bonne gestion publique de lever un seuil en dessous duquel la Région n'intervient pas, surtout dans certains cas où l'aide finalement octroyée est d'une valeur équivalente aux frais administratifs résultant du dossier traité.

Bruxelles a aussi un rôle international à jouer et, comme je vous l'ai dit, ne s'y dérobera pas.

Quant au pôle de télécommunication bruxellois, certains d'entre vous ont relevé le problème. Ils ont eu raison; c'est en effet un enjeu majeur. Actuellement, un groupe de travail existe au sein de la Région comprenant des représentants de l'Union des entreprises de Bruxelles. Ils s'attendent actuellement à un projet de Telecom.

A ceux qui ont parlé de dirigisme et de collectivisme, je voudrais dire, de manière plus générale, qu'il faut dialoguer avec les chefs d'entreprises et les leaders des fédérations professionnelles, pour se rendre compte qu'ils ont réalisé, contrairement à certains, que le déploiement harmonieux et performant de l'économie bruxelloise suppose la résorption des tensions sociales dans la ville. Tout chef d'entreprise éclairé sait que la détresse, le désordre, le dualisme social de la ville seront autant de freins au développement et au déploiement des entreprises à Bruxelles. Ils s'en rendent compte et appellent l'autorité publique pour qu'elle résorbe ces désordres sociaux potentiels.

Comme vous le savez, les problèmes sociaux sont nombreux à Bruxelles. Nous ne les exporterons pas à l'extérieur des dix-neuf communes pour des raisons qui tiennent — je le répète souvent — au fait que les espaces d'hébergement autour de Bruxelles subissent une pression foncière parfois plus forte encore qu'à l'intérieur du centre ville.

Pour ma part, je rejette cette hypothèse sur un plan moral. Les cyniques qui imagineraient que les pauvres et les désespérés sociaux vont aller s'établir à Kraainem, à Wezembeek et à Wemmel, se trompent.

Bruxelles est un microcosme socio-économique que nous devons absolument gérer avec l'aide du secteur privé, dans le cadre de ces programmes sociaux dont je vous ai parlé.

J'en viens à la question de M. Vandenhautte sur la police et la sécurité. Que l'on ne me dise pas que l'Exécutif, d'ailleurs constitué, comme on l'a souligné maintes fois, de municipalistes, n'est pas conscient des problèmes de sécurité. Ceux-ci sont majeurs. Je puis vous annoncer que l'Exécutif a décidé, il y a quelques jours, d'accorder un crédit de 60 millions pour 1989, somme qui sera répartie entre les policiers communaux. Ces 60 millions s'ajoutent aux 50 millions prévus au budget du Ministère de l'Intérieur.

Pour le budget régional de 1990, le problème est certes posé, comme je l'ai souligné à la conférence des bourgmestres. L'Exécutif ne suivra pas le Ministre de l'Intérieur et proposera au Conseil d'inscrire un crédit identique, voire susceptible de compenser les réductions arbitrairement imposées par le Ministre de l'Intérieur.

En ce qui concerne notre politique future, les principaux axes seront :

— Une coordination plus étroite de l'action des polices communales, notamment pour les achats d'équipements et la mise en place du dispatching central avec des fréquences de radio identiques, ce qui est élémentaire pour une grande ville;

— La recherche de solutions concrètes au problème des effectifs, en étudiant un certain renforcement de ceux-ci, mais surtout — et je partage votre avis sur ce point, monsieur Vandenhautte, car je vis cette situation dans ma commune — en déchargeant les policiers de nombreuses tâches administratives qui pourraient être confiées à des auxiliaires ou même à du personnel administratif. Je voudrais dire ici combien le Parquet se décharge de certains travaux administratifs sur le dos des communes;

— Enfin, en collaboration avec le Ministre de l'Intérieur, il conviendra de créer de nouvelles conditions de recrutement, de formation, de revalorisation de la fonction de policier, tant au niveau moral que barémique.

A cet égard, je vous soumetts une mesure concrète que j'ai appliquée dans ma commune. Nous avons constaté, en effet, qu'un nombre considérable de tâches de surveillance dissuasive étaient exercées par des policiers. Lorsque ceux-ci sont à ce point rares et précieux, ils ne doivent pas se transformer en gardiens de square. C'est pourquoi, je plaide et plaiderai encore au sein de l'Exécutif, que j'ai d'ailleurs déjà entretenu de ce problème, pour que l'on imagine des formules susceptibles de permettre un recrutement d'assistants de sécurité — c'est le nom qu'ils portent dans ma commune, notamment — qui peuvent se charger des missions quotidiennes de surveillance des espaces et des lieux où une présence dissuasive est nécessaire, ce qui permet de transférer aux policiers qui ont un pouvoir d'intervention, le travail correspondant aux tâches plus lourdes et plus difficiles.

Je suis très satisfait de cette expérience d'assistants de sécurité. En effet, ils ont parfois en plus le bon goût de nouer avec les jeunes qui se trouvent sur les lieux dont je parle des contacts, d'avoir des conversations et d'être plus qu'un élément de dissuasion, d'être également un élément de conciliation dans les problèmes et les conflits d'usage de l'espace qui peuvent surgir.

Quelqu'un m'a demandé si l'Exécutif avait pris de grandes décisions. Je tiens à citer ici rapidement les décisions d'une certaine portée qui ont été prises.

Nous avons créé une commission d'étude et d'encadrement pour la structuration des services de l'Exécutif. C'est exact.

Deux fonctions de commissaire ont été créées. J'y reviendrai.

Concernant l'Office régional bruxellois pour l'emploi, quatre arrêtés ont été adoptés :

- classement hiérarchique des grades;
- cadre organique;
- grades constituant un même degré de la hiérarchie;
- cadre linguistique.

Une circulaire portant sur l'établissement des budgets communaux pour l'exercice 1990, a été adoptée. Cela me semble indispensable.

L'Exécutif a adopté une Convention avec le Gouvernement relative au règlement des modalités de remboursement des dettes des Régions au Fonds d'aide au redressement financier des communes.

Un Fonds de réserve à la Ville de Bruxelles a été créé et il a été décidé d'entamer des négociations en vue de l'élaboration d'un nouveau plan d'assainissement et de nouvelles conventions.

Une décision d'intervention de 60 millions, au profit des polices communales, a été adoptée, de même qu'un protocole d'accord avec le Ministère de l'Intérieur.

Des agents contractuels subventionnés enseignants pour les réseaux d'enseignement de la Communauté française à Bruxelles ont été octroyés. Entre nous soit dit, les fameuses zones d'éducation prioritaire, les ZEP, méritaient bien cet effort de notre Région. Mais je tiens à ce que les choses soient claires ici : dans ce domaine, nous nous sommes substitués à une mission de la Communauté française.

Des agents contractuels enseignants pour la formation professionnelle ont aussi été octroyés : 107 postes à 100 pour cent.

Je tiens à la disposition du collègue qui m'a posé cette question, le détail en termes financiers des décisions qui ont été prises.

On m'a posé des questions sur l'équilibre budgétaire : en premier lieu, je vous rappelle que le Ministre du Budget a réalisé deux contrôles budgétaires, l'un au 30 juin 1989, l'autre au 30 septembre 1989. Sur base de la situation au 30 septembre 1989, et compte tenu des prévisions de recettes et dépenses jusqu'à la fin de l'année, le budget régional devrait dégager un boni de 1,4 milliard. Ce résultat teint compte des ajustements budgétaires des dépenses qu'il y aura lieu d'apporter au budget initial de 1989.

J'en viens au budget contrôle du budget de l'Agglomération.

On doit estimer, sur base des recettes et des dépenses au 30 septembre 1989, le déficit 1989 à 270 millions.

Si le déficit de l'Agglomération est couvert par le budget régional, le résultat reste toujours positif à concurrence de 1,1 milliard, soit un résultat en-dessous de la faculté d'emprunt qui nous est remboursé par le mécanisme de la loi de financement en 9 ou 10 ans. En effet, cette faculté pouvait s'élever à 1,38 milliard en 1989.

L'équilibre sera donc sûrement respecté, aussi que la couverture du déficit.

En ce qui concerne l'année budgétaire 1990, le 3 septembre, le Ministre du Budget a donné à l'Exécutif un aperçu des moyens dont disposera l'Exécutif en 1990 et des dossiers qui risquent à l'avenir de poser des problèmes en matière de financement.

Il s'agit essentiellement des emprunts contractés par les Exécutifs précédents non remboursés ou refinancés (emprunts en faveur des communes).

Les moyens de financement sans recours à l'emprunt régional s'élèveront à 34,5 milliards. L'orthodoxie budgétaire sera respectée, pas de technique de débudgetisation, ni de rééchelonnement des emprunts du passé. Ce plafond ne sera pas dépassé.

En ce qui concerne le budget de l'Agglomération, les propositions 1990 avant examen font apparaître un déficit structurel de 500 millions.

Il est clair que ce déficit n'est pas acceptable. Des mesures structurelles d'assainissement seront prises par l'Exécutif, qui réduiront sensiblement le mali.

Après les mesures de compression des dépenses et de rationalisation des services, si un déficit subsiste, il sera couvert à l'intérieur de l'enveloppe de 34,5 milliards, par des crédits budgétaires.

Cette technique aura l'avantage de réduire très sensiblement les intérêts débiteurs de l'Agglomération dus pour des avances de trésorerie sollicitées pendant l'année auprès du Crédit Communal.

J'en viens à la dette régionale. Les charges du passé pour le logement social s'élèveraient pour la Région, entre 8,5 et 11 milliards, selon les clés de répartition. Jusqu'ici n'y a pas encore d'accord entre Gouvernement et Région sur la clé de répartition.

M. De Decker faisait allusion à la déclaration de M. Chabert, responsable du budget, qui ferait preuve d'euphorie excessive. On gonflerait les recettes et on sous-estimerait les échéances d'emprunts extérieurs.

Jusqu'à présent, nous avons décidé de limiter ces dépenses en fonction de nos moyens et de ne pas emprunter pour 1989, de ne pas créer une dette propre pour 1990 et de rembourser toutes les dettes qui viennent à échéance.

En ce qui concerne l'évaluation des recettes, il a été tenu compte des dotations telles que fixées par le Gouvernement national.

En ce qui concerne la fiscalité propre, il a été tenu compte des prévisions arrêtées par le Ministre des Finances. Ces prévisions sont réexaminées mois par mois; jusqu'ici, c'est-à-dire jusqu'à fin septembre 1989, ces prévisions sont confirmées par les réalisations.

De toute façon, elles feront l'objet d'une analyse complémentaire avant le départ du budget 1990; le cas échéant, le total des dépenses sera adapté aux moyens.

En ce qui concerne la fixation d'un maximum d'endettement de 10 p.c. de l'ensemble du budget par rapport aux 15 p.c. annoncés, force m'est de souligner que les crédits d'investissements transférés sont relativement plus importants à Bruxelles que dans les autres Régions.

Le remboursement au fur et à mesure des dettes qui viennent à échéance, le bénéfice des bonis à obtenir, doivent permettre à notre Région, en maintenant une politique budgétaire rigoureuse, de passer du régime transitoire, au régime définitif sans difficultés majeures.

En ce qui concerne la politique fiscale, la rigueur budgétaire exposée à l'occasion de l'approche faite le 3 septembre 1989 sur le budget 1990 doit nous permettre de ne pas lever des impôts nouveaux.

La taxe éventuelle sur les bureaux qui est déjà envisagée par certaines communes doit permettre de combattre les aspects anti-sociaux dus à la spéculation et la flambée des prix des loyers.

En matière de traitement des immondices et de propreté publique, l'objectif majeur est la réorganisation des services d'enlèvement des immondices de l'Agglomération. J'ai tendance à dire — on me connaît — qu'il est absurde, et nous serions le seul exemple en Europe, de dissocier le balayage des voiries et l'enlèvement des immondices.

J'explorerai tout particulièrement une des deux voies exposées: le retour aux communes de la mission d'enlèvement des immondices. Cela se fera avec la garantie après une étude de faisabilité. Ou bien on transfère le balayage vers le haut ou bien on dirige de nouveau l'enlèvement des immondices vers le bas. Mais je ne m'avancerai pas aujourd'hui, car ceci suppose évidemment une étude sérieuse de la faisabilité d'une telle formule.

En matière de propreté publique, nous sommes en train de dégager des formules originales. Vous savez que l'Exécutif a réalisé une expérience pilote, en coopération avec la ville de Bruxelles, en faisant intervenir des équipes du personnel de l'Agglomération pendant les périodes de week-end.

Les résultats sont encourageants.

Je suis conscient aussi qu'actuellement se pose le fantastique problème psychologique et humain au service de collecte des immondices. C'est la raison pour laquelle une réorganisation est nécessaire. Je pense notamment au personnel dit «en service léger» et à sa réaffectation. Il est clair que ce n'est pas parce que des membres du personnel de l'Agglomération ne peuvent plus être chargeurs qu'ils ne doivent pas faire autre chose.

Toujours en concertation avec les communes, nous verrons comment nous pouvons affecter une partie de ce personnel à des missions de nettoyage des voiries.

Enfin, je ne dirai rien sur le civisme et l'éducation du public, encore que j'estime illusoire de vouloir doter nos communes, tous nos services régionaux, de personnel supplémentaire sans favoriser une prise de conscience sur la propreté de la ville. Vous serez d'accord avec moi. J'ai beaucoup entendu parler de propreté publique. J'ai visité aussi beaucoup de villes dans le monde. Je constate une chose: tout est dans tout. La propreté publique, mesdames, messieurs, fait partie intégrante de la revalorisation de la ville, mais elle fait partie intégrante aussi de la politique d'urbanisme, d'aménagement des espaces publics, d'amélioration de ceux-ci. Partout, nous le constatons, le bon aménagement des lieux, l'esthétique urbaine suscitent le respect.

Le laisser-aller, la dégradation de l'espace public invitent évidemment au vandalisme, à l'incivisme. Pour que les Bruxellois soient attentifs à la propreté publique, il faut donc qu'il s'identifient avec cette ville, et pour cela, il faut que ce soit une ville qui ait une autre image. Tout est dans tout. Je crois que c'est un élément de réflexion qu'il nous faudra avoir toujours à l'esprit.

En matière de déplacements — et je réponds ici à MM. De Decker, Hotyat, Cornelissen, Michel et Mmes Nagy et Lemesre — je souligne les éléments suivants:

La politique des déplacements participe évidemment à une conception plus large qui est la définition du plan de déplacements qui lui-même a une relation avec l'urbanisme. Je n'ai pas cessé de le dire. Ce plan sera approuvé par l'Exécutif. Il sera élaboré sous l'angle des aspects urbanistiques, des besoins de circulation, etc.

La première étape consiste à déterminer tout ce qui a trait à l'optimisation de l'occupation de l'espace et à l'efficacité des réseaux.

La seconde étape consiste à élaborer les scénarios de transport et à procéder à la sélection de ceux-ci.

Enfin, ce plan sera finalisé par le programme:

- de la desserte en transports en commun de la Région (STIB, SNCB, SNCV);
- du réseau routier et de la hiérarchie des statuts des voiries;
- des diverses réalisations qui comprendront notamment la définition des infrastructures nouvelles.

Il nous faudra donc une programmation triennale parce que nous croyons qu'il convient de travailler selon un programme très précis. Le Conseil régional — et plus particulièrement sa commission de l'Infrastructure — sera informé des coûts d'exploitation et pourra juger de l'exécution de ce programme.

Une ordonnance-cadre sera élaborée qui reprendra les principes et les objectifs de la politique définie ci-avant.

Le Conseil régional aura à cette occasion un large débat sur la politique régionale de déplacements.

Il a été question de la sécurité en matière de déplacements. Un effort particulier doit être entrepris pour renforcer la sécurisation des transports en commun. Le Ministre ayant cette compétence dans ses attributions a parlé des micro-investissements.

Les communes doivent jouer le jeu dans ce plan régional de déplacements. Elles doivent être des relais de la politique régionale par des aménagements concertés avec la Région.

A en croire certains, on devrait éviter d'inviter les communes à admettre sur leur territoire des aménagements qui assurent la continuité des sites propres, et cela au nom de l'autonomie communale. C'est intolérable et inacceptable.

M. De Decker s'est plaint de l'absence d'analyse par l'Exécutif du déficit de la STIB.

Je voudrais le rassurer. Il a été demandé à l'administration des Transports de faire des propositions financières pour chiffrer les besoins de la STIB.

Le conseil d'administration de la STIB a examiné ce document le 8 septembre dernier et l'Exécutif a été saisi par le Ministre des Travaux publics et des Communications d'une analyse financière détaillée de la STIB, le 21 septembre.

Sur cette base, l'Exécutif a chargé deux experts financiers de rédiger un rapport circonstancié sur les hypothèses présentées à l'Exécutif.

Fin de ce mois, le rapport sera terminé et l'Exécutif lors de l'élaboration du budget 1990 prendra les mesures adéquates pour faire face aux besoins de la STIB.

Dès à présent, je peux vous signaler que dans l'accord politique, il est prévu que la structure du déficit de la STIB sera présentée de façon à permettre de séparer le déficit structurel des charges financières liées aux emprunts.

L'intervention directe de la Région sera recherchée afin de permettre une présentation transparente du déficit de la STIB.

En outre, l'Exécutif veillera à ne pas faire supporter par la STIB les charges liées au financement du renouvellement de son immobilisé. Il s'impose donc que nous ayons une meilleure connaissance de la situation de manière à réorienter les efforts et aussi à élaborer un contrat de gestion avec la Région et la STIB afin de permettre sa participation complète à la politique régionale de déplacements.

Son statut, le rôle de ses organes de décision seront examinés par l'Exécutif. Des propositions seront faites au Conseil, afin d'adapter les structures de la STIB aux nouvelles réalités régionales.

Quant aux infrastructures, je voudrais souligner plus particulièrement à l'intention de Mme Nagy, que je m'étonne que vous considériez qu'il faille un moratoire immédiat sur les infrastructures.

Il est admis qu'en attendant le plan régional de déplacements, il faut terminer l'axe nord-sud et optimiser ainsi les infrastructures existantes.

En effet, dans la déclaration que j'ai lue, j'ai souligné que tous les autres investissements lourds destinés aux transports publics seront examinés dans le cadre du plan régional de déplacements et en tenant compte des crédits budgétaires et donc des postulats et lignes d'action définies.

Vous comprendrez aisément que pour des raisons urbanistiques évidentes et de cicatrisation de la ville, il faille terminer le Parvis de Saint-Gilles et qu'en outre, il est urgent de désenclaver le quartier du nord de la ville (Schaerbeek) et du sud (Forest et Uccle) par une liaison de tramways rapides, conformément à la priorité des tramways et à la réhabilitation du réseau de surface.

L'Exécutif a affirmé dans sa déclaration sa volonté de ne plus réaliser aucun tunnel routier à charge des crédits régionaux.

Cela signifie que si Cortenberg il y a, ce sera à charge de l'Etat central, mais nous n'en sommes pas là.

En effet, le 8 juin 1988, le Ministre national des Travaux publics a déposé une demande de permis de bâtir; cette demande a été examinée par la Commission de concertation, le 22 décembre 1988, qui a rendu l'avis suivant à l'unanimité:

1. Cette infrastructure et l'aménagement de surface ne peut favoriser un accroissement du trafic de transit entrant tant vers la ville que dans les quartiers avoisinants.

2. L'aménagement de surface devra être de qualité et être réalisé parallèlement au sous-sol.

3. Des engagements fermes financiers devront être obtenus, courant l'ensemble des travaux de tréfonds et de surface.

4. Une programmation de travaux extrêmement précis ainsi que des plans de circulation en cours de travaux de façon à réduire au minimum les inconvénients pour les riverains de l'avenue de Cortenberg et des rues avoisinantes devra être envisagée.

5. Disposer d'un plan de circulation après travaux lors de l'introduction du permis de bâtir pour l'infrastructure souterraine et pour l'aménagement de surface.

Cet avis reflétant la volonté de renouer au mieux les coûts sociaux sera bien entendu le souci majeur de l'Exécutif et c'est lorsque ces conditions seront réunies que l'Exécutif examinera la demande de permis de bâtir et s'il le faut, saisira le Comité de coopération visé à l'article 43 de la loi spéciale du 12 janvier 1989.

Enfin, le *Moniteur belge*, en date du 17 août 1989, a publié le protocole d'accord entre l'Etat et la Région relatif aux travaux à réaliser en faveur des institutions européennes sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale.

Quoi qu'il en soit, Bruxelles n'interviendra pas financièrement dans les travaux que l'Etat serait contraint de réaliser.

Au sujet du TGV, je voudrais signaler que le département Infrastructure de la SNCB a envoyé le 9 octobre une lettre à l'Exécutif de la Région de Bruxelles-Capitale avec une note de synthèse de l'étude d'impact du TGV en Région bruxelloise.

L'Exécutif examinera très attentivement ce document en concertation avec les pouvoirs locaux. L'avis de la Commission régionale de l'aménagement du territoire et de l'Institut bruxellois de la gestion de l'environnement seront demandés. L'Exécutif fera rapport au Conseil qui aura à en débattre.

A Bruxelles, le TGV ne quitte pas l'assiette actuellement occupée par la SNCB.

En ce qui concerne le RER, nous venons d'entamer les discussions avec le Vice-Premier Ministre et Ministre des Communications.

Il ne faut, au stade actuel, rien prévoir au budget régional. L'infrastructure sera prise en charge par l'Etat central et la Région de Bruxelles-Capitale ne devra prévoir que les adaptations aux arrêts pour les transports en commun dont elle a la charge.

Comme l'ont souligné plusieurs intervenants, la régionalisation des secteurs Travaux publics et Communications nécessite une coopération et une concertation permanente entre les trois Régions.

J'en viens à la question de M. Cornelissen relative au parking Simonis.

Je me permets d'attirer l'attention de l'honorable membre sur le fait que les parkings provisoires de chantier, appelés à disparaître dans le cadre des aménagements définitifs de surface du parc Elisabeth, constituent une mesure transitoire.

Dans cet ordre d'idées, il y a lieu de signaler que la Commission royale des monuments et des sites a toujours marqué un avis défavorable sur l'implantation d'une trémie quelconque dans le site classé du parc Elisabeth.

Toutefois, en accord avec les autorités communales, il a été demandé à notre administration des Travaux publics d'étudier la faisabilité technique d'une exploitation des vides inemployés situés au-dessus du tunnel routier dans l'axe Léopold II. Cette hypothèse permet au maximum l'exploitation d'un parking de 150 emplacements.

L'impact financier des aménagements de génie civil nécessaires pourrait être évalué à environ 35 millions de francs, soit un montant d'environ 250 000 francs par emplacement.

Ce montant doit être majoré par l'impact financier des dispositifs d'éclairage, de sécurité, de ventilation et de contrôle à établir.

De plus une proposition a été demandée à la STIB, de manière à favoriser le transport en commun par billet de déplacement permettant l'accès au parking. Les résultats de cette étude ne nous sont pas encore parvenus.

Ce n'est qu'en possession de l'ensemble des impacts financiers, ainsi que de la viabilité des aménagements correspondants, qu'une décision sera prise en la matière.

J'en viens maintenant à la question posée par M. Jacques Vandenhoute.

M. Vandenhoute a interrogé M. le Ministre Jean-Louis Thys sur les questions relatives à la circulation et à la pollution dans les tunnels bruxellois. Mme Lemesre s'est également interrogée sur la pollution des véhicules automobiles. Dans ce cadre, il faut adopter une série de mesures, afin d'encourager les navetteurs à ne plus utiliser leur véhicule dans Bruxelles ou en tout cas à l'utiliser de manière plus rationnelle.

Il faut arriver à ce que les personnes qui ont réellement besoin de leur voiture, dans le cadre professionnel, ainsi que les livreurs et les véhicules de secours puissent circuler normalement à Bruxelles. Il faut donc encourager une utilisation plus intense des transports publics dans le cadre des relations domicile/travail. En ce sens, les deux premières questions que vous posez sont liées.

Améliorer les transports publics dans la ville constitue la priorité de la politique des transports.

Il faut également créer des parkings de dissuasion. L'Exécutif étudie actuellement avec ses services la possibilité d'augmenter le nombre d'emplacements au parking Delta.

On étudie également la possibilité d'exploiter un parking à la Place Simonis.

Avec la Région flamande, est examinée la possibilité de créer un parking de dissuasion à Drogenbos, qui serait en liaison avec un tram moderne et performant, passant par la rue de Stalle, l'avenue Brugmann et rejoignant le goulet Louise.

Autant ces mesures semblent nécessaires pour que la ville ne soit pas asphyxiée, autant elles doivent éviter de favoriser l'exode urbain.

Il convient d'attirer votre attention sur le fait que la localisation idéale des parkings de dissuasion est en général hors de la Région bruxelloise.

Il est nécessaire dès lors de négocier avec les autres Régions pour résoudre un problème qui dépasse largement le cadre bruxellois.

La définition d'un réseau express régional (RER) doit s'envisager dans la même perspective.

D'un rapport transmis à M. le Ministre Jean-Louis Thys par Mme le Secrétaire d'Etat à l'Environnement, Miet Smet, et qui a été élaboré par l'Institut d'hygiène et d'épidémiologie, il apparaît qu'effectivement, durant les heures de pointe, des concentrations d'agents polluants supérieures à ce qu'on peut observer dans les autres artères de la capitale ont été mesurées dans le tunnel Léopold II et le tunnel Reyers qui sont les deux plus longs tunnels bruxellois.

Afin de proposer des solutions concrètes, eu égard aux mesures effectuées par l'Institut d'hygiène et d'épidémiologie, l'Exécutif a arrêté une série de dispositions, dont notamment l'organisation d'une concertation inter-régionale sur l'exploitation des tunnels.

L'Exécutif a décidé de l'examen technique complet du rapport de l'Institut d'hygiène et d'épidémiologie par l'Institut bruxellois de l'Environnement, de manière à pouvoir proposer une série de dispositions à prendre pour remédier à la situation décrite dans le rapport de l'IHE.

C'est donc au terme de l'analyse réalisée par l'Institut de l'Environnement que le système de ventilation qui équipe actuellement les tunnels incriminés pourrait, le cas échéant, être adapté ou modifié.

Plusieurs membres de cette assemblée nous ont interpellés sur le fonctionnement des structures administratives régionales et sur le rôle et la mission de nos deux commissaires. Vous savez que l'Exécutif ne dispose pas pour l'instant de services propres et a pour l'exercice de ses compétences, une administration incomplète placée d'ailleurs sous l'autorité administrative de M. Ph. Moureaux, Vice-Premier Ministre.

A partir du 1^{er} novembre, plusieurs centaines d'emplois de fonctionnaires nationaux, tant de l'administration de l'Etat que des parastataux, vont être transférés aux organes régionaux. La réactualisation de l'Agglomération devra être opérée dans le même temps.

La désignation de ces deux commissaires nous a amenés à préciser trois phases dans leurs travaux : examiner la situation, faire des propositions structurelles et développer la concrétisation d'un certain nombre de mesures de transformation de nos services. Nous attendons un premier rapport qui sera présenté pour le 31 décembre.

J'en arrive maintenant à la tutelle et à nos relations avec les communes.

Notre collègue, Claude Michel, croit percevoir dans ma conception des relations avec les communes, le spectre d'un démantèlement de l'autonomie communale. Devant la conférence des bourgmestres, il n'y a pas longtemps, j'ai dit mon opposition claire à la fusion des communes.

Mais vouloir coordonner l'action des communes ne signifie pas que nous avons une volonté de fusion. Non, nous avons la volonté de créer des mécanismes de solidarité.

L'Exécutif a clairement exprimé qu'il ne voulait pas s'engager dans une tutelle tatillonne, mais plutôt dans une politique contractuelle incitative avec les communes. Il faut donner aux communes les moyens de mener une politique cohérente qui soit intégrée à notre grand objectif régional. On ne peut pas être à la fois partisan d'une autonomie complète et se comporter en assisté. C'est pourquoi j'ai parlé du tonneau des Danaïdes, auquel certains ont fait référence. Il s'impose, quand la Région est tellement solidaire des déficits et des difficultés communales, que cette Région ait aussi un droit de regard sur l'utilisation des aides financières qu'elle accorde.

Quand je parle du tonneau des Danaïdes, soyons très clairs. Il m'apparaît que certaines communes, par une relative inertie, par un manque de prise de conscience de ce qui est la déstructuration qu'elles vivent, peuvent mettre à mal tout l'équilibre socio-économique de notre Région.

Il est donc tout à fait évident que l'autonomie et le respect des communes doivent se comprendre dans le cadre d'un contrat clair avec la Région. Mais ce contrat ne doit pas porter, comme ce fut quelquefois le cas, sur la suppression d'un poste de dépenses pour offrir des bonbons au troisième âge ou pour un voyage des pensionnés de la commune à Blankenberghe. Ce n'est pas tout à fait le type de relations que j'entends avoir avec les communes.

En revanche, j'entends sanctionner les communes qui, par défaut d'initiative, en viendraient à conforter les situations de ghetto urbain que nous connaissons.

Quant à la répartition du 1,4 milliard, il est vrai que cette décision relève de l'Exécutif précédent.

C'est un arrêté royal de juillet 1989 qui fixe la répartition, entre les communes de la Région, du crédit disponible au Fonds spécial d'aide aux communes bruxelloises en difficulté.

Le crédit de 1,4 milliard est mis à la disposition des communes pour leur permettre de constituer des réserves financières destinées au remboursement des quote-parts qu'elles ont obtenues dans les emprunts d'assainissement, dans la foulée des lois de juillet 1983 et 1984.

Il est clair que ce fonds est destiné à aider les communes en difficulté. C'est de cette façon que nous voulons perpétuer l'usage de ce 1,4 milliard.

Ces difficultés peuvent s'apprécier de diverses manières et nous devons avoir des critères d'appréciation objectifs.

Si l'on effectue un survol de la situation de nos communes, on remarque l'existence de trois catégories.

Certaines communes sont confrontées à des problèmes structurels et ont besoin d'être aidées de façon prioritaire. Je souhaiterais à cet égard que l'on rejette l'idée que les communes faibles sont des communes mal gérées, tandis que les communes riches sont nécessairement des communes bien gérées. Je veux absolument sortir de ce genre de dichotomie entre les mandataires et les gestionnaires locaux.

Dans les communes confrontées à des difficultés structurelles graves, nous trouvons Etterbeek, Forest, Ixelles, Saint-Gilles, Saint-Josse et Schaerbeek. Tous les paramètres objectivement précisés et élaborés l'indiquent.

Il y a ensuite des communes qui présentent des difficultés importantes mais surmontables, moyennant certaines mesures d'assainissement. Je pense à Jette, Koekelberg, Molenbeek, Watermael-Boitsfort et Woluwe-Saint-Lambert.

Enfin, il y a les communes qui se portent mieux ou moins mal. Il s'agit d'Anderlecht, Berchem-Sainte-Agathe, Evere, Ganshoren, Uccle et Woluwe-Saint-Pierre.

L'alimentation de ce fonds sera poursuivie à l'avenir et cette aide sera conditionnée, d'une part, par les possibilités financières de la Région et, d'autre part, par l'évolution de la santé des communes, de leur volonté de redresser leur situation, et cela sur la base de critères spécifiques sur lesquels je reviendrai.

D'autres actions visant le contrôle de l'endettement communal sont d'ores et déjà décidées. En sa séance de septembre 1989, l'Exécutif de la Région a conclu une convention avec le Gouvernement, relative aux modalités de remboursement des dettes de la Région, du Fonds des communes. Cette convention porte sur les modalités de remboursement de créances recouvrables pour un montant de 7 milliards.

Il a également été décidé d'entamer des négociations avec le Gouvernement en vue de dégager le plus rapidement possible la Région vis-à-vis du National. Depuis, lors de sa réunion du 5 octobre 1989, l'Exécutif a décidé de créer un Fonds de réserve au sein de chaque commune ayant accès au Fonds 208 et de renégocier avec la ville de Bruxelles sa convention initialement conclue avec le Fonds. La renégociation de toutes les conventions et l'adoption de modalités spécifiques de remboursement seront analysées pour chaque commune ayant eu accès au fonds, en intégrant également les problèmes liés au remboursement, ces prochaines années, des emprunts Hatry I et Hatry II.

Nous retrouverons cette préoccupation de résorption des déséquilibres structurels dans la réforme des critères de répartition du Fonds des communes. Il faut revoir ces critères. Les nouvelles règles tiendront compte des besoins actuels, de la solidarité et des charges des communes.

L'incidence négative, monsieur Vandenhoute, au niveau des recettes fiscales des communes, du nombre de ressortissants de la CEE établis sur leur territoire et de la mainmorte, fera partie de la liste des nombreux critères à retenir pour redéfinir et réactualiser le Fonds des communes.

M. Vandenhoute s'est inquiété d'un accroissement des décisions coercitives de tutelle en matière de personnel depuis l'installation du nouvel Exécutif.

J'ai consulté mes chiffres : c'était plus général. Les chiffres démontrent que ce problème est tout à fait annexe. Les statistiques du service de la tutelle prouvent le contraire. En 1988, 26 mesures de tutelle en matière de personnel ont été dénombrées sur plus ou moins 3 500 dossiers traités. A ce jour, pour l'année 1989, nous aboutissons à un total de 41 mesures sur un nombre équivalent de dossiers. Notons que la Région n'exerce la tutelle sur la ville de Bruxelles que depuis le 1^{er} janvier 1989; nous devons également tenir compte de cet élément. Nous ne pouvons donc pas dire que la tutelle exerce un rôle coercitif en la matière.

Plusieurs questions ont porté sur la taxe sur les bureaux. Ainsi que je l'ai dit lors de la lecture de la déclaration, l'Exécutif invitera les communes à lever une taxe sur les immeubles de bureaux. A ce jour 4 conseils communaux l'on déjà fait, il s'agit de la ville de Bruxelles, d'Auderghem, de Saint-Gilles et d'Etterbeek. En ce qui me concerne, je souhaite aller vers une uniformité des règlements. Il est important de tenir compte de spécificités locales, c'est pourquoi l'Exécutif recommandera, sans l'imposer, un projet de texte de règlement aux communes qui intégrera un certain nombre de situations spécifiques et diverses modalités assouplissant le principe soit par exonération, soit par la définition de l'assiette. Nous veillerons aussi que les recettes ainsi dégagées puissent être affectées au bénéfice du secteur du logement et de la rénovation urbaine. Le produit de ces taxes sera un des éléments pris en considération dans le cadre de la détermination des nouveaux critères de répartition.

Monsieur Michel, je crois avoir répondu à votre question. Il faut un management régional mais il faut également un management communal. Je souhaiterais vous poser une question : croyez-vous que tout le monde a abdiqué en ce qui concerne la fusion éventuelle de nos communes? Ci et là, je repère quelques discours dont le contenu peu paraître inquiétant. Ce qui serait tout à fait en défaveur de l'autonomie communale et du maintien des 19 communes, ce serait qu'elles échouent dans leur management et dans leur capacité à gérer leur territoire de manière efficace. Donc, je maintiens que la meilleure manière de défendre nos communes et de les associer à ce projet régional est de faire en sorte qu'elles soient gérées de façon stricte, orthodoxe et en prenant de nouvelles initiatives.

Je vais conclure à présent mais il est vrai que vous m'aviez interpellé sur de nombreux points. Je m'adresserai en premier lieu au groupe libéral et au groupe Ecolo.

Je sais que dans vos groupes certaines personnes ont envie de mener une opposition constructive, positive. A côté des formules, des exhortations, etc. qui appartiennent à la tradition des débats démocratiques, certains membres de l'opposition peuvent fournir un travail de qualité. J'ai établi un relevé de tous les qualificatifs qui m'ont été adressés hier. Je serais un crabe, schizophrène, lilliputien, producteur de mauvaise piquette, dirigiste étroit.

Une opposition se fait parfois en taquinant, parfois en affrontant carrément. Mais je ne retiendrai de tous nos débats que l'aspect positif. Oublié le crabe, oublié le lilliputien, oubliée la mauvaise piquette ... C'est moi! (*Rires.*)

Je suis ainsi; c'est ma nature. Je retiendrai cependant cette volonté de travailler ensemble. Des interventions très intéressantes ont été développées. Je ne veux pas faire de jaloux, mais je vais cependant féliciter M. Cools qui, hier, nous a fait un excellent exposé. Le groupe socialiste le souligne d'ailleurs lui-même. Nous avons donc entendu des interventions positives de la part du groupe Ecolo et des libéraux.

Dans toutes ces interventions, nous avons senti au-delà des formules amusantes la volonté d'un réel débat, d'un débat sérieux.

M. Vandenhoute. — M. Cools a de bons points parce qu'il a peut-être fourni quelques tuyaux à l'Exécutif.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Cela fait partie de l'opposition constructive, monsieur Vandenhoute. Je voudrais donc exprimer tout le plaisir que j'ai éprouvé en constatant ce désir de mener une opposition de manière positive.

Je tiens cependant à souligner les propos de M. Hasquin. Il est de ceux qui m'ont reproché d'avoir manqué de souffle dans mon discours.

A mon tour, je pourrais me lancer dans des formules faciles, dire que, si je n'avais pas beaucoup de souffle, M. Hasquin, pour sa part, avait la légèreté de la meringue glacée qui fait froid dans le dos. En effet, il n'a pas beaucoup évoqué la situation sociale des gens à Bruxelles. Il a fait mention de ma logorrhée, mais lui avait plutôt un prurit doctrinaire. J'ai, en effet, entendu parler de dirigisme, de planification rigide et de collectivisme. Il ne s'agissait plus du procès Picqué mais de celui d'Honecker. C'était à ce point excessif que cela devenait dérisoire. Je vous connais cependant trop pour ignorer que vous avez été sensible à la dimension sociale du discours qui s'est tenu ici. J'ajouterais cependant, chers collègues libéraux, qu'à trop prendre le contre-pied de ce que nous voulions faire, vous avez peut-être confessé vos vieux démons.

Il n'a jamais été question de planification mais de cohérence. Il n'a pas été question de contrôle.

M. Vandenhoute. — Votre socialisme d'aujourd'hui n'est plus celui de papa non plus.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — J'en conviens mais, dans les terminologies utilisées dans le procès qui nous était fait, j'avais de quoi m'inquiéter, vous en conviendrez.

M. De Decker. — A la lecture de votre déclaration!

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Nulle part, il n'est question d'intentions dirigistes. Je reviendrai sur les éléments qui constituent la toile de fond de notre déclaration.

M. Draps. — Vous avez un autre souffle aujourd'hui, meilleur qu'avant-hier.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Je veux dire que vous parliez de planification là où je parlais de cohérence; vous parliez d'un contrôle excessif là où je voulais parler d'un respect des lois, des ordonnances futures; vous parliez des taxes là où je voulais parler de plus de justice et de régulation.

Enfin, lorsque vous dites «trop d'organismes publics», je réponds «assez de caricatures». J'en prends pour exemple la Régie foncière dont vous avez cru qu'elle deviendrait un extraordinaire et colossal Ministère de la politique foncière.

De quoi mon souffle se nourrit-il? Il est important de le dire.

La capitale de l'Europe doit aussi incarner les valeurs qui nous sont chères. A côté de la frénésie économique, de la vitalité économique — qui est positive — qui ne manquera pas de se manifester, Bruxelles doit aussi s'identifier aux valeurs sociales et humanistes, aux valeurs éthiques, qui sont à mes yeux l'essence même de nos démocraties européennes.

L'Europe, je vous l'ai souvent répété, ne doit pas être réduite à un espace économique. Nous devons gagner aussi le défi humaniste de l'Europe. Nous ne voulons pas tellement d'une Europe qui soit un lieu où l'on compte uniquement, nous voulons aussi d'une Europe où l'on pense, où l'on crée, et où l'on affirme constamment son attachement aux valeurs sociales et morales.

Nous sommes des gestionnaires mais nous devons avoir aussi des valeurs qui nous gouvernent et qui nous dirigent. Ce n'est pas un combat idéologique, c'est un bon sens humaniste.

Bruxelles doit incarner l'Europe: c'est un défi merveilleux. Quelle est la spécificité de cette Europe face au monde? Il faut pouvoir retrouver en filigrane de son activité et de son dynamisme économique ces valeurs dont j'ai parlé tout à l'heure de manière que nous puissions ainsi rappeler à tous, par le mode de gestion de la capitale de l'Europe, ce principe de Roosevelt qui n'était pas vraiment un gauchiste: «Gouverner, c'est maintenir la balance de la justice égale pour tous.» L'homme est la mesure de tout. Sachons nous en rappeler. (*Vifs applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — Voici venu le moment des répliques. Je vous propose qu'un seul membre par groupe politique intervienne et qu'il développe en même temps sa justification de vote afin que le débat garde sa cohérence.

Trois personnes sont inscrites: M. De Decker, Mmes Neyts et Nagy.

La parole est à M. De Decker.

M. De Decker. — Monsieur le Président de l'assemblée, je voudrais d'abord m'adresser à vous car je pense que vous devez être aujourd'hui un homme heureux dans la fonction que vous occupez.

En effet, après huit années d'expérience parlementaire, je me réjouis — et je suis sûr qu'il en est de même pour vous — que nous ayons pu enfin avoir un grand débat sur la politique à mener pour Bruxelles.

Je suis de ceux qui, dans mon parti, se sont toujours battus pour que Bruxelles ait un jour son statut de Région. Lorsque le PRL était au gouvernement, nous ne disposions pas de la majorité qualifiée; il était dès lors impossible de créer cette Région bruxelloise. Aujourd'hui, elle existe, avec de nombreux défauts, notamment d'être honteusement limitée aux dix-neuf communes, ce qui devra être revu, quoi que vous en pensiez, monsieur Anciaux. Vous avez suffisamment agressé les Bruxellois dans toute votre carrière...

De heer Anciaux. — Dat is niet waar! In mijn spreekbeurt, heb ik telkens alle Brusselaars verdedigd, maar dan altijd alle Brusselaars!

M. De Decker. — Monsieur Anciaux, je vous ai entendu tellement souvent critiquer Bruxelles, notamment pendant le dernier débat institutionnel, que je sais ce qu'il faut penser à ce sujet!

En tout cas, je me réjouis que ce débat ait pu avoir lieu grâce à la création de cette Région bruxelloise.

Soyez assuré, monsieur le Président, comme vous l'aurez constaté, que nous jouerons dans cette Assemblée un rôle déterminant, si pas moteur. Quand je parle de rôle moteur, je m'adresse maintenant au Ministre-Président, je crois qu'il doit vivement remercier le groupe PRL. En effet, si nous n'avions pas tenu les treize discours que nous avons faits, nous ne saurions rien de la politique qu'il compte mener à Bruxelles!

Monsieur le Ministre-Président, votre déclaration d'avant-hier, que vous prononciez d'ailleurs d'un ton tout à fait morose, était insipide. Grâce à nous, vous avez eu l'occasion aujourd'hui de vous défendre et de montrer votre connaissance certaine des dossiers bruxellois. Néanmoins, si vous avez été meilleur aujourd'hui qu'hier, je voudrais, moi aussi, vous mettre en garde contre votre tendance à caricaturer les positions de vos adversaires politiques et aussi à développer souvent des formules, certes médiatiques, mais qui s'apparentent à la démagogie.

J'ai véritablement admiré votre talent tout à l'heure, — vous étiez touchant! — lorsque vous avez défendu les bourgmestres qui siègent dans votre Exécutif. Lorsque vous parliez du déchirement qui était le vôtre en quittant provisoirement votre fonction mayorale à Saint-Gilles et que vous compreniez tous les déchirements de M. Désir, je me demandais ce que vous alliez encore devoir déclarer pour sauver la cohésion de votre Exécutif. En effet, on connaît bien à l'extérieur de ce dernier tous les efforts que vous avez dû fournir et l'énergie que vous avez dû déployer pour convaincre ces messieurs qu'il n'était tout simplement pas possible — il ne s'agissait pas d'un principe de cumul de mandats — d'être juge et partie et de cumuler deux responsabilités souvent contradictoires.

Voilà ce que je voulais dire concernant le cumul des mandats.

Vous avez ensuite cité des exemples de cabinets ministériels car vous avez été piqué au vif lorsqu'on vous a fait remarquer qu'il y avait plus de monde dans vos cabinets ministériels que dans l'administration régionale bruxelloise. Je ne veux pas m'étendre sur la question. Vous croyez que cela se faisait déjà avant vous. C'est faux. Lorsque M. de Donnée était Ministre de la Région bruxelloise, il ne disposait pas de seize membres de niveau 1 dans son Cabinet, mais de douze. A cette époque déjà, je critiquais cette situation, parce que, dans le même temps, M. de Donnée — et n'importe quel Ministre de la Défense nationale aujourd'hui encore —, pour gérer 100 milliards, disposait de 8 membres de niveau 1 dans son Cabinet. Alors, de quel droit revendiquez-vous seize membres de niveau 1 dans votre Cabinet et videz-vous l'Administration de sa substance?

Venons-en maintenant à quelques caricatures des positions de vos adversaires politiques. Vous nous dites que nous sommes les poissons-pilotes des promoteurs immobiliers. Vous avez peut-être été énervé par certaines expressions un peu vives de l'opposition, hier. Je voudrais vous rassurer tout à fait sur ce point. Nous mesurons parfaitement la difficulté du problème du logement à Bruxelles. Comme je l'ai dit au moins aussi souvent que vous lors des campagnes électorales du mois de juin, nous savons fort bien que quelque chose ne va plus dans cette ville... dès lors qu'un couple dont les deux conjoints travaillent, ne peut plus devenir locataire ou propriétaire dans certains quartiers de Bruxelles. Nous connaissons ce problème aussi bien que vous et nous vous prouverons que nous tenons à y apporter des solutions.

Mais tout, précisément, réside dans les solutions que l'on apporte et nous ne sommes absolument pas convaincus par celles que vous préconisez. Vous dites que ce n'est pas le secteur privé qui rénovera les maisons dans certains quartiers de Bruxelles. Au-delà d'une certaine politique étatiste et dirigiste du pouvoir régional sur les communes, si vous accordez demain, après négociation avec le national, la déductibilité fiscale des sommes dépensées pour rénover les immeubles, je vous garantis que le secteur privé rénovera les immeubles de Bruxelles et que le visage de cette ville se transformera et ce, grâce à une politique libérale et non une politique dirigiste; M. Hasquin avait raison de la souligner (*Applaudissements sur les bancs du PRL*).

Vous croyez, monsieur le Ministre-Président, que nous sommes opposés à toute politique en matière de loyer. Vous vous trompez tout à fait. Nous sommes, il est vrai, totalement adversaires d'un blocage des loyers, car nous connaissons tous les effets pervers qu'une telle mesure peut avoir sur la politique de l'immobilier et ce, pour tout le monde, y compris les locataires, ainsi que sur l'état de la ville. Mais soyez assuré que, là aussi, nous formulerons, en temps opportun, des propositions alternatives.

Vous venez d'entamer une concertation avec le Gouvernement national sur ce point. Ce n'est donc pas le moment pour nous de vous révéler les méthodes que nous préconisons. Nous attendrons le projet de loi du gouvernement et ce jour-là vous connaîtrez la position du PRL et des nombreux groupes de travail qui ont réfléchi à la question.

M. Moureaux. — C'est le Ministère de la parole, une des expressions favorites de M. Gol.

M. De Decker. — Vous êtes un expert en la matière, monsieur Moureaux; c'est d'ailleurs reconnu au Palais de Justice de Bruxelles. Alors, de grâce, ne reprochez pas aux autres ce que vous faites vous-même.

Je disais tout à l'heure que nous ne nous contenterons pas de vos formules médiatiques et parfois un peu démagogiques. A cet égard, je pense aux propos que vous avez tenus en matière de politique d'immigration. En effet, il y a quelques semaines, vous avez crié haut et fort que vous ne vouliez pas et qu'il n'y aurait pas d'école musulmane à Bruxelles. Je n'aborderai pas ici le fond de cette question, car ce débat est vaste et très compliqué, mais je voudrais simplement constater que contrairement à cette déclaration, une école musulmane vient d'être inaugurée à Bruxelles, en parfait accord avec vos amis politiques qui siègent à la Communauté française.

En ce qui nous concerne, vous avons pris, en matière d'immigration, des mesures qui n'ont peut-être pas plu à certains de vos amis politiques; je pense notamment aux différentes lois du Ministre Gol qui ont été contestées au Parlement par les parlementaires socialistes. Elles ont été appliquées dans les communes par les bourgmestres socialistes. Je vous invite donc à plus de réflexion avant de prendre des positions trop tranchées.

Vous dites qu'il est impossible de concevoir un retour au pays de certains musulmans. Nous ne partageons pas tout à fait votre point de vue. Nous sommes persuadés que, sur une base totalement volontaire, il est possible de négocier, avec les pays qui nous ont envoyé ce grand nombre de travailleurs, le retour de ceux qui, ayant appris leur métier dans notre pays, ne peuvent plus l'exercer et sont au chômage. Ces négociations pourraient être menées dans le cadre des accords de coopération et de l'aide accordée à ces pays.

Sur une base totalement libre et grâce à des négociations inter-étatiques, il y a moyen de répondre à cette interrogation.

Vous avez conclu votre discours en soulignant qu'il fallait opposer au dynamisme économique d'une Europe en formation, la dimension sociale de Bruxelles. Ce qui caractérise sans doute notre position sur ce sujet, c'est que nous croyons que ces deux aspects doivent être mis sur un même pied et coordonnés. Quand on a étudié votre déclaration de l'Exécutif, ce qui nous oppose fondamentalement est le fait que vous donnez la priorité à l'aspect social et que, pour ce faire, vous allez mettre en œuvre des institutions et des politiques nouvelles qui se situent dans la logique absolue d'une politique très socialiste.

Si nous avons participé à cet Exécutif, nous aurions abordé les mêmes questions, mais nous aurions cherché un juste équilibre entre le rôle essentiel que Bruxelles devra jouer demain dans l'Europe, et les préoccupations sociales et autres, des Bruxellois.

Monsieur le Président, mes chers Collègues, les treize interventions du groupe PRL ont, je pense, clairement démontré les faiblesses de la déclaration de l'Exécutif que nous avons entendue avant-hier. Elle était peut-être «transversale» mais elle n'était certainement ni transparente ni transcendante.

On ne peut évidemment pas gouverner Bruxelles, ni sauver Bruxelles sans avoir fait au préalable des choix clairs. J'ai l'impression, monsieur le Ministre-Président, que, si vous avez consacré un livre rédigé en équipe à ce qui semble être votre objectif, réussir Bruxelles, la pauvreté de votre déclaration d'avant-hier — je ne parle pas de votre réponse d'aujourd'hui — démontre que, malgré la volonté personnelle que vous avez manifesté aujourd'hui, votre équipe ministérielle ne pourra pas réussir Bruxelles.

Je m'interroge sur la raison pour laquelle il y avait tellement plus d'éléments dans votre réponse d'aujourd'hui que dans un texte écrit, préparé pendant trois mois. La différence provient du fait que le texte écrit — préparé devant recevoir l'assentiment de tous ces messieurs qui siègent à vos côtés, alors que, ce que vous avez dit aujourd'hui, c'était bien sûr, en qualité de Ministre-Président de l'Exécutif — et ils ne pouvaient pas vous contester — mais en totale liberté parce qu'ils ne pouvaient pas vous interrompre. Comment pourrait-il en être autrement, dès lors que vous avez choisi de gouverner Bruxelles en équipe, avec notamment un parti qui est un adversaire de Bruxelles — j'y ait fait allusion tout à l'heure — et avec un autre parti, le FDF, qui a toujours refusé le caractère bi-culturel, pourtant bien réel, de Bruxelles?

Votre Exécutif, monsieur le Ministre-Président, est divisé. Votre Exécutif hétéroclite est bloqué et Bruxelles en souffrira. Il est dommage que vous ayez été incapable de définir, au-delà d'une politique urbanistique très dirigiste — M. Hasquin a raison — un projet réellement ambitieux et une politique anticipative pour notre Région.

Les défis lancés à Bruxelles sont énormes. Serons-nous capables d'assumer notre vocation de capitale de l'Europe? A vous entendre, on peut en douter. Vous n'en avez parlé aujourd'hui que quelques instants, dans votre conclusion.

Il est inouï que votre déclaration écrite n'ait pas abordé cette question.

Monsieur le Ministre-Président, la vocation européenne de Bruxelles ne semble pas vous intéresser vraiment ni vous concerner. L'avenir de Bruxelles et de ses habitants passe pourtant par un équilibre entre son rayonnement international et la qualité de la vie de ses habitants.

On ne peut pas gouverner la Région de Bruxelles comme on gouverne une commune bruxelloise. Votre vision de l'avenir de Bruxelles est sur certains points intéressante. Cependant, votre réponse à nos interventions ne nous a pas convaincus de la clarté des objectifs de votre Exécutif.

Nous avons appris que vous voulez réduire l'autonomie communale, quoi que vous en disiez, vous avez une vision centralisatrice de l'urbanisme. Mais votre silence en matière budgétaire et financière dans votre déclaration, est inquiétant. Vous n'avez pas dit un mot, sur 150 pages, des 7 milliards de déficit de la STIB. C'est assez surprenant. Le fait de ne pas décrire les grandes lignes de votre futur budget des Voies et Moyens nous fait craindre le pire en matière de fiscalité régionale. Sur ce plan, vous serez aussi au pied du mur. Nous ne vous permettrons pas de développer un déficit régional qui entraînerait notre Région à lever des centimes additionnels en 1994.

Monsieur le Président, messieurs les Ministres, votre Exécutif a raté son départ et c'est dommage pour vous, mais c'est surtout malheureux pour Bruxelles.

Le PRL vous combattra chaque fois que cela sera nécessaire, mais il suggérera aussi des politiques alternatives à vos projets. Nous défendrons l'autonomie des communes et l'égalité de leur traitement par la Région. Nous protégerons les Bruxellois de votre arbitraire, de vos décisions et de vos visions souvent schématiques. Je pense, par exemple, à votre politique en matière de bureaux.

Monsieur le Ministre, vous avez une certaine vision de la ville, mais vous manquez surtout, ainsi que votre Exécutif, d'une certaine vision de la Région. Je crois que Bruxelles mérite mieux. C'est pourquoi, nous ne vous accorderons pas — vous vous en doutiez — notre confiance. (*Applaudissements sur les bancs du PRL.*)

M. le Président. — Je tiens à rappeler que nous n'avons pas fixé de limite de temps pour les répliques, mais il ne faut pas que nous ayons un nouveau débat.

Het woord is aan mevrouw Neyts.

Mevrouw Neyts (op de tribune). — Mijnheer de Voorzitter, heren Ministers, Collega's, ik heb het gevoel dat wat ik hier gisteren heb gezegd grote indruk heeft gemaakt op, wat men in het Frans zo mooi noemt «le Ministre-Président de l'Exécutif de la Région bruxelloise».

De felheid en eigenlijk ook de bekrompenheid van de manier waarop hij heeft gereageerd, bewijst hoezeer ik gelijk had en hoe pijnlijk een en ander is overgekomen.

Mijnheer de Minister, wat heb ik gisteren gedaan?

Ik heb, omdat het vanwege iemand behorende tot de oppositie moeilijk anders te overwegen was, vragen gesteld over de exacte situatie in verband met de feitelijke onverenigbaarheden in hoofd van leden van de Executieve.

Ik heb op geen enkele manier geïnsinueerd, laat staan beweerd, dat er tot op heden wat dat betreft ontoelaatbare dingen zouden zijn gebeurd. Ik denk trouwens dat dit hoegenaamd niet het geval is. Ik heb alleen geïnformeerd en ik ging voort op hetgeen u zelf en andere van uw collega's van de Executieve of collega's Staatssecretarissen daarover hebben gezegd.

Vervolgens heb ik vragen gesteld over de exacte omvang van de kabinetten. Dit was een interessante vraag. U heeft gemeend er goed aan te doen eraan te herinneren dat, toen ikzelf Staatssecretaris was, ik mij altijd stipt gehouden heb aan de onderrichtingen van de Eerste Minister in verband met de omvang van mijn kabinet. Dat is normaal. Ik hoop alleen dat de huidige Executieve hetzelfde zal doen.

Net zoals voorgaande sprekers wil ik er mij over verbazen dat u zich kan verheugen in de samenwerking van zomaar even 16 leden van niveau 1, wat behoorlijk veel is, zelfs wanneer men ze in de balans legt met enkele honderden mensen, belast met het ophalen van het huisvuil. Het is niet over de huisvuilophalers dat ik iets verkeerd wil zeggen wanneer ik deze vergelijking maak.

Dit gesteld zijnde hebt u zeer veel gesproken en zijn een aantal dingen duidelijker geworden.

U hebt gezegd dat er wellicht geen ordonnantie komt over het gewestelijk ontwikkelingsplan, maar in ieder geval wel een debat in deze Raad. Het is duidelijk dat wij u ter zake op uw woord zullen nemen wanneer wij zullen vernemen dat het gewestelijke ontwikkelingsplan zijn voltooiing nadert.

Wat mij tot en met nu niet duidelijk is, is of er in de fase van voorbereiding van dit plan ook een fase van openbaarmaking en openbaar onderzoek zal worden voorzien, zoals dit gebeurt bij de bepaling van gewestplannen of een algemeen plan van aanleg.

U hebt ook gezegd dat daarentegen het verplaatsingsplan wel het voorwerp zal zijn van een ordonnantie en dus van een uitgebreid debat in deze assemblee, wat vanzelfsprekend een bijzondere goede zaak is.

Mijnheer de Minister, er zijn echter heel vele vragen waarop ik niet zo een duidelijk antwoord heb gekregen. Ik kan dat begrijpen; het zal moeilijk geweest zijn om opnieuw alle deelaspecten die behandeld worden zowel in de lange regeerverklaring als in het politieke akkoord te overlopen. Wij zullen nog vaak de gelegenheid hebben om op onderdelen van zowel het ene als het andere terug te komen, naar mate dat u ter zake initiatieven en beslissingen zal nemen.

Mijnheer de Minister, er is mij echter iets opgevallen toen ik naar u luisterde. Ik zal het in uw moedertaal zeggen opdat het duidelijk zou zijn.

Monsieur le Ministre-Président, vous avez une petite tendance à devenir un donneur de leçons. Faites attention car, en général, la réalité dément les donneurs de leçons! *Applaudissements sur les bancs libéraux.*

M. le Président. — La parole est à Mme Nagy Patino.

Mme Nagy-Patino. — Monsieur le Président, messieurs les Ministres de l'Exécutif; mesdames, messieurs, la réponse que vient de nous donner M. le Ministre-Président tranche avec la déclaration qu'il nous a lue mercredi dernier.

Aujourd'hui, en effet, on ressent davantage son intervention, ses arbitrages. On constate une différence de ton, une différence d'accent.

Il est plus facile, je crois, de déterminer des arbitrages politiques, de définir des objectifs clairs lorsqu'on est seul que lorsqu'il faut tenir compte de ses partenaires. Or, ce seront les partenaires qui réaliseront les objectifs. Il conviendra donc, je pense, d'être attentif non seulement au discours du Ministre-Président mais aussi aux actions des autres membres de l'Exécutif et des Secrétaires d'Etat.

Permettez-moi de revenir sur certaines questions qui, à mon avis, sont restées sans réponse.

En ce qui concerne le cumul, par exemple, il est vrai que nous voulons des règles formelles pour bien mettre en évidence les pratiques que nous voulons voir respectées. Mais nous ne sommes pas dupes. Ce n'est pas parce que des règles existent que les pratiques n'existent pas, mais c'est une drôle de conception du droit que de dire, comme le fait le Ministre-Président, qu'il ne faut pas de règles formelles parce qu'elles peuvent être contournées! Je suis surprise. Dans notre esprit, les remarques que nous faisons sur la déontologie en matière de cumul vont au-delà du simple formalisme. Nous espérons que l'esprit sera traduit dans la lettre.

Pour ce qui est du personnel de l'administration, des chiffres ont été avancés. Ils méritent d'être examinés attentivement, car ils englobent aussi les agents de l'Agglomération qui sont des agents de niveau communal. Ce ne sont pas des agents de l'administration régionale car l'Agglomération existe en tant que telle.

Vous fixez le nombre de membres de cabinet, pour la Région bruxelloise dans la proportion de 1 à 10 par rapport au nombre d'agents de l'administration bruxelloise. Au niveau national, il y a 80 000 fonctionnaires. Il y aurait donc 8 000 personnes dans les cabinets. C'est inimaginable. Personne n'ose penser chose pareille. Pourtant, vous trouvez cette proportion normale.

Nous maintenons notre appréciation sur le nombre trop élevé de membres de cabinet, d'autant plus que certains Secrétaires d'Etat n'exercent que des compétences relativement restreintes, exercées précédemment par des échevins de l'Agglomération. Il est donc tout à fait incompréhensible d'avoir un tel nombre de fonctionnaires de niveau 1 dans les cabinets alors qu'on sait que l'administration bruxelloise manque de personnel, manque de cadres organiques et manque de définition de ses tâches.

J'espère que l'audit dont vous attendez tant, mettra fin à cette situation qui dure depuis plus de quinze ans.

Nombre de vos propositions dépendent de cela car lorsque vous parlez d'un plan de déplacement, d'un plan directeur, qui le réalisera? On peut évidemment le sous-traiter, cela paraît normal. Mais l'accompagnement de l'élaboration de ce plan doit être réalisé par l'administration. C'est son rôle. Les cabinets donnent les impulsions politiques, l'administration les réalise et les met en œuvre.

Si vous ne disposez pas d'une administration, si vous ne la recrutez pas selon des critères objectifs et que vous ne la rassurez pas quant à ses tâches et ses fonctions, vous n'arriverez pas à mettre en œuvre les bonnes intentions de votre déclaration.

En outre, je signale qu'en ce qui concerne le TGV — car cela a un rapport notamment en ce qui concerne l'étude d'impact — vous nous avez présenté une série de phases dont une est celle de l'avis que devra donner l'Institut de l'environnement, l'IBGE.

Eh bien, l'IBGE, administration pour laquelle on a régularisé des nominations, etc., quatre jours avant la dissolution de l'ancien Exécutif, ne compte que deux membres scientifiques parmi les 70 personnes recrutées. Est-ce bien cette institution-là qui va donner un avis sur une étude technique, une étude d'impact? (*Applaudissements sur les bancs Ecolo et PRL.*)

Permettez-moi d'émettre des doutes!

Le fonctionnaire dirigeant de l'IBGE vient d'être désigné, il n'a pas été recruté selon les règles. Où figure l'annonce de vacance d'emploi pour ce poste, l'appel d'offre public? Où figurent les concours et les avis publics de recrutement? Ce sont les règles de l'administration en vigueur et elles ont fait leurs preuves.

Dès lors, quand vous parlez d'audit, de réorganisation, de nouvelle régie foncière, je ne suis pas opposée à cela mais si on ne se dote pas de règles de fonctionnement, on casse les outils qui devraient permettre de réaliser une politique. C'est la raison pour laquelle je reste relativement prudente quant à vos affirmations.

Une des caractéristiques de votre discours, c'est d'être un peu «jésuitique». (*Sourires.*)

J'entends bien par exemple, que vous êtes disposé à ne pas décourager les bureaux — vous le dites notamment aux libéraux — et en même temps protéger le logement.

Vous voulez également faire jouer pleinement à Bruxelles son rôle international, accueillir l'Europe et protéger les catégories sociales les moins favorisées à Bruxelles. Dans ce domaine aussi, il faut procéder à des arbitrages. Il n'est pas possible à la fois de vouloir vendre Bruxelles à l'étranger et de dire «venez chez nous! Installez-vous car les prix des bureaux ne sont pas élevés» et de promettre à la population bruxelloise qu'elle trouvera encore l'endroit où se loger et qu'elle va pouvoir faire face à la hausse de prix dont vous-même reconnaissez qu'elle est occasionnée en partie par la pression du marché immobilier locatif du bureau sur le marché du logement.

En matière d'environnement, vous avez donné des réponses rapides sur des points qui sont parfois importants et là aussi, vous faites preuve de cette espèce de volonté de dire «oui, mais...».

Pour ce qui concerne le quatrième four d'incinération, je prends note que sa construction n'est pas décidée, que vous allez entreprendre une étude de «faisabilité», une étude d'impact. Même question que pour l'étude d'impact TGV.

Nous, nous estimons qu'avant de nous lancer dans cette filière d'incinération, il faut élaborer un plan d'élimination des déchets, il faut un système de lavage des fumées permettant de lutter contre les pollutions de l'incinération et à ce sujet, c'est le silence!

Vous nous parlez du budget que vous signalez dans les grandes lignes — puisque nous n'en possédons pas le détail — être relativement en équilibre et sans augmentation considérable par rapport au budget 1989.

Je me demande où vous trouverez les crédits nécessaires pour faire face aux ambitions que nous énonçons, notamment en matière d'épuration des eaux. La station de Bruxelles-Sud ne couvre que 25 à 30 p.c. des eaux usées de l'agglomération.

Vous évoquez des techniques récentes, diverses études. Mais cela fait vingt ans qu'on étudie les stations d'épuration à Bruxelles! Il y a des caves et des immeubles remplis de ces études. Pourquoi ne pas les réutiliser? Et quelle administration pourrait le faire?

J'en viens à l'immigration.

J'ai été forcée, hier, d'entendre des discours qui m'ont profondément déplu ainsi qu'à mon groupe parce qu'ils font preuve d'intolérance et de souci électoraliste. Ils incitent à trouver des boucs émissaires des populations qui sont parfois dans des conditions extrêmement difficiles dans des situations précaires au sein de quartiers laissés à l'abandon, qui ne sont plus rénovés, où les trottoirs ne sont pas refaits.

Cependant, j'ai été quelque peu rassurée par les propos que le Ministre-Président a tenus. Il reconnaît l'évidence qui est un fait depuis de nombreuses années: les jeunes et leurs parents immigrés, qui sont ici depuis longtemps, qui ont une famille, dont certains sont nés et se sont mariés en Belgique, ne partiront pas. Il ne sert à rien de ne pas essayer de gérer ces problèmes ou de critiquer. Il convient de faire des propositions alternatives qui ont singulièrement manqué jusqu'ici.

Dans plusieurs quartiers, on a laissé les assistants sociaux, des groupes de pression, certaines associations, seuls, essayer de faire face aux difficultés des populations belges et immigrées afin d'assurer une meilleure intégration.

J'en viens au problème du TGV.

En dehors de la question de l'avis et de l'enquête sur l'étude d'impact, vous avez énoncé tout un processus: présentation du projet dans les communes, IBGE, CRAT.

Je me demande si vous aurez le temps de mener toutes ces consultations.

En effet, le 20 novembre, le Ministre Dehaene doit rencontrer ses collègues des Communications de la Communauté européenne. Il doit donc présenter alors un projet de tracé. D'ici le 20 novembre, vous aurez beaucoup de travail pour exposer l'étude d'impact et les retombées du TGV. En effet, il ne faut pas songer seulement à l'impact du TGV dans les gares, mais aussi à tout ce qui l'entoure, au développement des quartiers environnants, etc.

La dernière question restée sans réponse est relative au logement.

Quel est le budget attribué au logement social, au logement?

J'en terminerai en rappelant mon interpellation à propos des casernes. Votre réponse, monsieur le Ministre, me laisse très inquiète. En effet, elle confirme les informations qui circulent selon lesquelles l'Exécutif aurait subi des pressions telles du Gouvernement national que la caserne Albert, malheureusement, pourrait être affectée à des bureaux. Ce serait une perte incalculable pour le patrimoine foncier bruxellois, ou plutôt, une perte symbolique parce qu'il s'agit d'un quartier du pentagone où l'intégration du logement est tout à fait possible.

Je réaffirme mes craintes et j'aurais voulu pouvoir déposer sur le bureau de l'assemblée une motion concernant une demande d'affectation de la caserne Albert au logement.

Je termine en vous affirmant que nous serons attentifs aux décisions que vous allez prendre parce qu'il nous semble que c'est au moment de l'établissement du budget et des arbitrages que vous devrez alors réaliser que nombre des intentions que vous avez présentées aujourd'hui de façon plus claire que mercredi seront enfin traduites dans la réalité.

Cependant, monsieur le Ministre-Président, nous ne pouvons nous empêcher de voir que vous ne partagez pas les mêmes types de préoccupations que nous ou que vous les envisagez autrement. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

PROJETS DE MOTIONS

Dépôt

ONTWERPEN VAN MOTIES

Indiening

M. le Président. — Mesdames, messieurs, plusieurs projets de motions ont été déposés.

Dames en Heren, meerdere ontwerpen van moties werden ingediend.

Tout d'abord, comme le Ministre-Président de l'Exécutif l'a indiqué lors de son intervention, la motion de confiance qui est présentée par l'Exécutif.

Elle est ainsi rédigée :

«Vu l'article 72 de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, telle que modifiée par la loi spéciale du 8 août 1988 et par la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions.

Vu la délibération, en date du 16 octobre 1989 de l'Exécutif de la Région de Bruxelles-Capitale chargeant le Ministre-Président de poser au nom de l'Exécutif la question de confiance visée à l'article 72 précité.

Le Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale,

Ayant entendu la déclaration prononcée par le Ministre-Président de l'Exécutif, au nom de celui-ci, contenant les lignes directrices du programme que l'Exécutif compte mettre en œuvre;

Ayant entendu les interventions des membres de l'Assemblée et les réponses données par le Ministre-Président de l'Exécutif;

Accorde sa confiance à l'Exécutif et passe à l'ordre du jour.»

Vooreerst de vertrouwensmotie die gevraagd wordt door de Executieve die luidt als volgt:

«Gelet op artikel 72 van de bijzondere wet van 8 augustus 1980 tot hervorming der instellingen, zoals gewijzigd door de bijzondere wet van 8 augustus 1988 en door de bijzondere wet van 16 januari 1989 betreffende de financiering van de Gemeenschappen en de Gewesten.

Gelet op de beraadslaging dd. 16 oktober 1989 van de Brusselse Hoofdstedelijke Executieve waarbij de Minister-Voorzitter belast wordt met het stellen, namens de Executieve, van de vertrouwenskwestie bedoeld in bovenvermeld artikel 72.

De Brusselse Hoofdstedelijke Raad,

Na de verklaring te hebben gehoord die door de Minister-Voorzitter namens de Executieve werd voorgelezen en waarin de krachtlijnen van het programma dat de Executieve wil uitvoeren, uiteengezet worden;

Na de tussenkomsten van de Raadsleden en de door de Minister-Voorzitter van de Executieve gegeven antwoorden te hebben gehoord;

Geeft zijn vertrouwen aan de Executieve en gaat over tot de dagorde.»

Une motion a été déposée par Mme Nagy en conclusion de son interpellation.

Een motie werd neergelegd door mevrouw Nagy tot besluit van haar interpellatie.

Elle est ainsi rédigée :

«Le Conseil,

Ayant entendu l'interpellation de Mme Nagy concernant la caserne Albert et la réponse du Ministre-Président,

Considérant la grave crise du logement qui se développe à Bruxelles,

Considérant la hausse des prix de location qui rend difficile l'accès au logement pour de larges couches de la population,

Considérant que la politique du logement est une priorité pour notre Région,

Demande que le site de la caserne Albert soit affecté à la réalisation de logements à prix social.»

Une motion a été déposée par M. Drouart en conclusion de son interpellation :

Een motie werd neergelegd door de heer Drouart tot besluit van zijn interpellatie.

Elle est ainsi rédigée :

Het luidt als volgt :

«Le Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale,

Après avoir entendu l'interpellation de M. André Drouart concernant le cumul des mandats des membres de l'Exécutif et des Secrétaires d'Etat régionaux;

Après avoir entendu la réponse du Ministre-Président;

Invite les membres de l'Exécutif ainsi que les Secrétaires d'Etat régionaux à ne pas cumuler les mandats politiques.»

Ook door de heer Cauwelier werd een motie ingediend die luidt :

«De Brusselse Hoofdstedelijke Raad,

Gehoord de interpellatie van de heer Cauwelier tot de heer Picqué, Voorzitter van de Executieve, en het antwoord van de Executieve over de houding van de Brusselse Executieve tegenover de SST (TGV);

Verzoekt de Brusselse Executieve de beslissing inzake de SST-problematiek op het territorium van het Brusselse Gewest afhankelijk te maken van een voorafgaand debat in de Hoofdstedelijke Raad.»

Mag ik er aan herinneren dat de vertrouwensmotie voorrang heeft bij de stemming?

La motion de confiance a la préséance sur les autres motions. Nous voterons donc d'abord la motion de confiance. Si celle-ci est adoptée, les autres motions ne feront pas l'objet d'un vote.

Etant donné que les interpellations étaient jointes au débat, il était normal que les motions qui n'ont pas pu être distribuées soient lues par le Président pour que vous en ayez connaissance.

Conformément à notre règlement, nous respectons l'ordre de préséance des motions déposées.

La parole est à M. De Decker.

M. De Decker. — Monsieur le Président, je me demande sur quel article vous vous basez pour inclure un vote sur les motions relatives aux interpellations dans le cadre de la motion de confiance de l'Exécutif. Il s'agit en effet de deux problèmes différents.

On va bien entendu voter sur la motion de confiance, mais il me semble que les motions déposées en conclusion des interpellations doivent faire l'objet d'un vote séparé.

M. le Président. — Nous pouvons bien entendu reporter le vote sur les motions déposées en conclusion des interpellations à une autre séance, mais il me semble qu'à partir du moment où l'on a décidé de joindre les interpellations au débat d'investiture — et il était difficile de faire autrement — il est opportun de joindre les motions qui sont déposées au terme du débat.

La parole est à M. Hotyat.

M. Hotyat. — Monsieur le Président, je partage entièrement votre point de vue. Il est évident qu'à partir du moment où toutes les interpellations et questions ont été jointes au débat, celui-ci se clôture par le vote d'une motion et la motion de confiance a la priorité. Si elle est adoptée, les autres n'ont plus d'objet.

De Voorzitter. — Het woord is aan mevrouw Neyts.

Mevrouw Neyts. — Mijnheer de Voorzitter, de moties die zijn ingediend door interpellanten strekken er hoegenaamd niet toe het wantrouwen uit te spreken in de Executieve en zijn dus op geen enkele manier in strijd met de motie van vertrouwen.

Het is duidelijk dat de motie van vertrouwen hier bij de stemming voorrang heeft, maar, daardoor worden de andere niet automatisch zonder voorwerp. Dat zouden zij zijn indien zij een tegenstrijdig voorwerp zouden hebben.

De Voorzitter. — Mevrouw Neyts, u weet zeer goed dat alle gemotiveerde moties wegvallen eens de gewone motie is aangenomen. Wij staan hier voor een zeer gewoon voorrangsprobleem tussen verschillende moties. De vertrouwensmotie heeft altijd de voorrang.

Mme Nagy. — Monsieur le Président, je suis assez étonnée de l'argumentation utilisée. En effet, si je prends le cas de la caserne Albert, il me semble qu'il n'y a pas de la part de l'Exécutif de manifestation négative quant à l'affectation des casernes aux logements. Donc, cela ne fait pas partie de la motion de confiance.

Nous avons décidé de joindre les interpellations au débat général. Nous aurions pu en décider autrement mais puisqu'il en est ainsi, il en va de même pour les motions déposées au terme du débat.

VOTE NOMINATIF SUR LA MOTION DE CONFIANCE

NAAMSTEMMING OVER DE VERTROUWENSMOTIE

M. le Président. — Nous passons maintenant au vote sur la motion de confiance.

70 membres sont présents.

70 leden zijn aanwezig.

44 ont voté oui.

44 antwoorden ja.

26 ont voté non.

26 antwoorden neen.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Anciaux, Beauthier, Beghin, Mme Carton de Wiart, MM. Chabert, Cornelissen, De Coster, Demannez, de Marken de Merken, Demaret, Mme Dereppe-Soumoy, M. Désir, Mme De t'Serclaes, M. D'Hoogh, Mme Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart-Misrahi, MM. Garcia, Gosuin, Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mme Jacobs, MM. Leduc, Leroy, Magerus, Maingain, Maison, S. Moureaux, Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Pouillet, Rens, Mmes Schoenmaekers-Clerckx, Spaak, MM. Stalport, Thys, Vandenbossche, Van Eyll, Mmes Van Tichelen, Willame-Boonen.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Cauwelier, Cools, De Bie, Debry, de Clippele, De Decker, de Jonghe d'Ardoye, de Lobkowicz, de Looz-Corswarem, De Winter, Draps, Drouart, Duponcelle, Galand, Guillaume, Mmes Huytbroeck, Lemesre, M. Michel, Mmes Nagy, Nets-Uytbroeck, M. Simonet, Mme Stengers, MM. Vandenhautte, Van Hauthem.

— La motion de confiance est donc adoptée. (*Applaudissements.*)

De vertrouwensmotie wordt aangenomen. (*Applaus.*)

La séance est levée.

De vergadering is gesloten.

— La séance est levée à 18 heures.

De vergadering wordt om 18 uur gesloten.